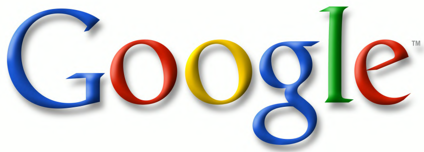
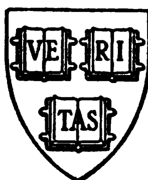



3 2044 102 831 732


VE
RI
TAS

Les vrais coupables.

Lettre à Monsieur ED. TALLICHET, rédacteur de la Bibliothèque Universelle et Revue Suisse

PAR

W. VAN DER VLUGT

PROFESSEUR ORDINAIRE, MEMBRE DE LA FACULTÉ DE DROIT
À L'UNIVERSITÉ DE LEYDE.

AMSTERDAM. — J. H. DE BUSSY. — 1900.

AVANT-PROPOS.

La publication de la lettre qu'on va lire a subi bien des retards. Le récit de leur cause principale pourra avoir de quoi édifier le lecteur. Dans le cours du mois de Février (la date précise m'échappe) j'envoie mon manuscrit à Monsieur TALLICHET avec prière de publier ma lettre en guise de supplément au prochain numéro de sa Revue. Au nom du comité Neerlande-Transvalien je propose que le comité portera tous les frais. J'ajoute que les fameux millions de M. LEYDS ne sont pour rien dans cette proposition; que la Hollande compte toujours des hommes, prêts à donner à une bonne cause un peu de leur temps et de leur argent. Enfin je prie mon adversaire de bien vouloir me retourner mon manuscrit dans le cas peu probable, où il croira devoir m'en refuser la publication. Il me semble que voilà des procédés de bonne guerre. J'attends une semaine. Nulle réponse. Après huit jours, j'expédie à Monsieur TALLICHET une dépêche, ne contenant que ces trois mots: „Oui ou non?" „Non" me répond Monsieur TALLICHET le jour-même. Après ce „non" fatal j'attends de nouveau pendant une huitaine le retour de mon manuscrit. Rien ne m'arrive. Las d'attendre, je finis pas envoyer une seconde dépêche, conçue en ces termes: „Mon manuscrit, s.v.p." Elle est restée sans réponse jusqu'à ce jour.

Heureusement, avant de confier à Monsieur TALLICHET le fruit de mes veilles, j'avais pris la précaution — nullement superflue, comme les évènements l'ont prouvé — d'en faire prendre une copie. Par l'intermédiaire d'une maison Hollandaise je l'envoie à un éditeur, concitoyen de Monsieur TALLICHET, en lui demandant s'il consent à la publier. J'inclus un avant-propos, contenant à peu près textuellement ce qu'on vient de lire dans celui-ci, et, en sus, l'expression en termes assez vifs des sentiments que m'avait inspirés la conduite de mon adversaire. l'Editeur de Lausanne accepte à condition que je supprime cet avant-propos qu'il me retourne. Je consens à cette suppression; je garde l'avant-propos retourné, j'attends. Quelques jours après, la maison hollandaise qui m'avait servi d'intermédiaire m'annonce que le collègue suisse refuse finalement de publier ma lettre à cause du ton peu parlementaire de l'avant-propos, . . . auquel j'avais déjà déclaré ne pas tenir du tout.

Enfin la maison hollandaise sus-dite a bien voulu se charger de la publication. Je l'en remercie.

Pour ménager la délicatesse de l'éditeur Lausannois je donne cette fois les faits sans commentaire.

Sur ces entrefaites plus d'un nouveau numéro de la „Bibliothèque Universelle" avait paru. Monsieur TALLICHET ne s'était pas fait faute de revenir à la charge. Il me fallut donc remanier ma lettre, en tenant compte des nouveaux arguments de mon adversaire. Ce remaniement „Up to date", je l'ai continué jusqu'après la publication du numéro d'Avril. Depuis: de nouvelles odyssées de mon manuscrit m'en ont empêché. On ne trouvera donc pas dans cette lettre d'allusion directe aux accusations dont Monsieur TALLICHET a accablé les Boers dans sa livraison de Mai. Seulement: je ne saurais me refuser le plaisir de relever dans ce dernier article un passage éloquent. Les sympathies, que les Boers ont trouvées parmi ses compatriotes, mon honorable adversaire en cherche la cause dans les menées d'„un comité neerlando-transvalien à Leyde en „Hollande, abondamment pourvu du nerf de toute guerre, qui a fourni „aux journaux du continent les renseignements et les idées qu'il jugeait „bon de répandre". Il va sans dire que cette boutade de Monsieur TALLICHET à l'adresse du comité ne repose que sur ce que ma lettre pouvait lui en avoir appris. Malheureusement les broderies fantaisistes dont Monsieur TALLICHET a garni les quelques données que ma lettre lui avait fournies sont autant de contre-vérités. Il n' est pas vrai d'abord que notre comité a son siége à Leyde. Il n'est pas vrai non plus que ce comité „a fourni aux journaux du continent les renseignements qu'il jugeait bon „de répandre". Tout ce qui s'est passé entre la presse continentale et lui, c'est qu'il a fait parvenir aux principaux organes de cette presse la copie traduite du manifeste, signé en toutes lettres de ses dix huit membres, qu'il venait d'adresser aux trois peuples du Royaume Uni, peu de jours avant le commencement des hostilités. Quant à la phrase sur „le nerf de la guerre", je m'en fie au jugement de tous les gens de bien pour flétrir comme elle le merite cette insinuation venant de la part de l'homme qui a admis dans les pages de sa Revue l'énormité ridicule de la presse Européenne corrompue par Monsieur LEYDS. Qu'on juge d'après cet échantillon de l'exactitude que met Monsieur TALLICHET à bien connaître les faits contemporains les plus simples.

Peut-être y en a-t-il qui disent qu'après les évènements des derniers jours ce plaidoyer vient trop tard. A ceux là je réponds que la justice d'une bonne cause survit à sa défaite, et que la honte s'acharne à la poursuite du crîme, même heureux.

W. VAN DER VLUGT.

LEYDE, Mai 1900

LES VRAIS COUPABLES.

A Monsieur **Ed. TALLICHET,**
Directeur de la Bibliothèque Universelle et revue Suisse.

Monsieur,

Un soir, il y aura bientôt un quart de siècle, j'écoutais à Düsseldorf un de ces merveilleux concerts, si célèbres sous le nom de „fêtes musicales du bas-Rhin". On jouait la deuxième symphonie de Brahms. Joachim dirigeait. C'était à enchanter le plus difficile des mélomanes.

Seulement, l'aspect de l'orchestre offrait une particularité, qui, en s'imposant de force à l'attention visuelle, tendait à nous gâter un peu les plaisirs de l'ouie. Au milieu des premiers violons se trouvait un artiste de talent, Monsieur Schuster de Berlin. Par suite d'un accident qui lui avait raidi les muscles de la main gauche, il était obligé de tenir son instrument de la main droite, de sorte que parmi tous ces archets, se mouvant avec une admirable unité dans des lignes parallèles, on en voyait toujours un seul, qui s'obstinait à s'agiter à l'encontre de ses collègues. Il fallait un effort pour ne pas se laisser distraire des beautés de la musique d'ensemble par la vue de ce petit archet entêté à la contremine.

Ce détail me revient à la mémoire, quand je feuillette les derniers numéros de Votre revue justement renommée. Dans les jugements qu'elle porte sur la question du jour: le drame

de l'Afrique du Sud, la presse continentale nous donne le spectacle bien rare d'une unanimité à peu près complète. Seule parmi les grands organes de l'opinion, la „revue suisse" avec le journal „le siècle" s'obstine à médire du gouvernement Boer et à blanchir les ministres de Sa Majesté Britannique. Encore l'archet individualiste de Monsieur SCHUSTER produisait-il des sons en parfaite harmonie avec l'ensemble. Mais le Vôtre, Monsieur, produit dans le concert du continent européen des dissonances telles que ceux qui aiment la bonne musique ne sauraient se tenir tranquilles. Il faut que de la partie que Vous nous jouez et de celle que nous jouent à peu près tous Vos collègues l'une ou l'autre soit radicalement fausse. Et comme il me semble que la faute est à Vous, je tiens à faire paraître dans Votre langue-même cette brochure contenant les raisons de mon opinion. Non que je me flatte de Vous convaincre. Votre siége sera fait. Je m'adresse plutôt à Vos lecteurs fidèles, à ceux d'entre eux surtout, qui, confiants à juste titre dans l'équité ordinaire de Vos appréciations, se sont laissé égarer cette fois que la règle a fait défaut.

En général, lorsqu'une partie intente un procès à une autre, il y a peu de choses aussi propres à fournir au jugement des tiers impartiaux les moyens d'une orientation préalable, que le degré de conséquence, de résolution, de netteté précise dont le demandeur fait preuve tant dans l'exposé de ses motifs que dans sa conclusion. Est-il dès l'abord très sur de ce qu'il

demande et du pourquoi? Produit-il des griefs exactement formulés? Sait-il bien ce qu'il veut pour obtenir le redressement de ces griefs, l'indemnité qui peut lui être due? Ou bien, est-ce qu'il hésite? Est-ce qu'il se dérobe? Est-ce qu'il prend tantôt une position, tantôt une autre, quitte à revenir à la première quand la dernière aura paru intenable comme les précédentes? Un bon juge ne saurait ignorer ces prognostics. Si dès le commencement le demandeur d'une main ferme se trace la ligne de sa conduite, si, durant tout le cours du procès, il ne s'en écarte ni à droite ni à gauche, cette attitude ne peut manquer de disposer le tribunal en sa faveur. Mais si, au contraire, la tactique du demandeur est vacillante, si à tout moment il se dédit, il lâche le pied, il change de front, gare à lui! Les présomptions défavorables s'aggraveront fatalement à chaque volte-face nouvelle.

Je ne crois pas me tromper, Monsieur, en disant, qu', envisagée à la lumière de ces principes, la conduite du gouvernement Britannique, Votre client, dans ses démêlés avec le président de la république de l' Afrique du Sud fait une assez piètre figure. Dans Votre numéro de Novembre le chroniqueur anglais a hâte d' affirmer qu'il ne songe pas à faire l'historique de la question. Vous même dans le numéro de Mars Vous suivez la même tactique. Vous évitez surtout de discuter sur les négotiations, où, selon Vous, „les éléments d'un jugement sain font défaut en grande partie". Vous aimez mieux Vous adresser aux „causes profondes". Pour cause! Cet historique, et particulièrement celui du prélude des hostilités, les conseillers actuels

de S. M. l'impératrice-reine n'y gagneraient guère. Mais puisque la partie adverse y gagne d'autant, Vous me permettrez d'y insister pour quelques minutes, en me servant des „éléments d'un jugement sain" que tout le monde trouve à sa portée.

Quant aux „causes profondes", je Vous promets d'avance, qu' elles aussi auront leur tour.

Lorsque, peu de temps après la flibusterie de JAMESON, le sécrétaire des colonies, bien que gravement compromis, inaugura vis à vis du gouvernement Boer sa diplomatie de tracasseries et de récriminations en faveur de la colonie de Johannesburg, la note dominante de ses plaintes fut celle-ci: chacune des mesures inculpées constituait un *bris de contrât;* la convention de Londres s'en trouvait lésée. De son côté le gouvernement de la république ne cessa de protester de sa loyauté au pacte de 84, et dans une dépêche du 7 Mai 1897 conclut par proposer un recours à l'arbitrage. [1])

C'était une proposition parfaitement raisonnable de la part d'un petit état, outragé d'abord, généreux après l'outrage, et, en récompense de cette générosité, blessé au vif par le résultat peu satisfaisant de l'enquête parlementaire. Mais les démarches raisonnables des petits ne sont pas toujours pour plaire aux grands. Au contraire. Le ministre anglais, pour couper court à cette proposition importune, évoqua soudainement le spectre de la *suzeraîneté Britannique*, qu'on avait crue — et pour de justes causes —

---

[1]) On trouve toute cette correspondance dans le „Groenboek" du Transvaal, No. 2, 1898.

ensevelie à jamais depuis l'accord fait entre le président et le Comte DE DERBY [1]). C'était le regrèt dépité d'une concession irrévocable, se déguisant en un reniement brutal du fait. Le docteur LEYDS, dont Vous, Monsieur, avec une franchise que j'admire, nous denoncez la médiocrité, mit à néant cette prétention de revenant dans une dépèche célèbre, qui à elle seule suffit à prouver que son auteur n'est pas pour rien compatriote de Grotius et de Bynkershoek [2]). A sa terrible canonade les conseillers juridiques du sécrétaire des colonies jugèrent prudent de ne répondre que par quelques faibles coups de fusil [3]). Toutefois l'initiateur de „la diplomatie moderne" ne lâcha pas pour tout de bon une position si rudement démasquée. Il se réserva d'y revenir si bon lui semblerait, tout en exécutant pour le moment une évolution nouvelle.

Désormais c'était l'organisation du droit de vote dans la république, c'était une réforme électorale au profit des „Uitlanders" vers laquelle tendaient tous ses efforts. Par cette mesure législative, que Votre chroniqueur, peu versé à ce qu'il paraît dans le vocabulaire des publicistes, qualifie de „simple acte administratif", les hôtes de Johannesburg, que Vous, Monsieur, renchérissant sur sir ALFRED MILNER, qui ne les avait qualifiès que d'„ilotes", osez proclamer les égaux politiques des cafres,

---

[1]). Dépèche du 16 Octobre 1897. Transvaal-„Groenboek" no. 2, 1898. P. 40—47.

[2]) Dépèche du 16 Avril 1898. Transvaal-„Groenboek" no. 2, 1898, P. 48—73.

[3]) Dépèche du 16 Januari 1899. Transvaal-„Groenboek" no. 5, 1899, P. 3—8.

acquerraient dans l'état une influence suffisante pour s'assurer un traitement équitable. Insinuée d'abord sous der formes courtoises, l'idée de cette réforme du droit de vote fut peu à peu imposée aux législateurs de la république avec force menaces. Il y avait de quoi s'étonner de procédés pareils envers un état autonome. Il fallut sauver les apparences par l'ombre au moins d'une justification juridique. Cette ombre l'esprit versatile du sécrétaire des colonies la découvrit dans le concept de *paramountcy*, concept si peu familier aux légistes, qu'il semblait plutôt emprunté au fameux plaidoyer d'un des lions de Lafontaine qu'à un fragment des digestes, mais en tout cas concept sonore, apte à chatouiller agréablement des consciences qui ne demandaient que d'être complètement rassureés [1]).

Les négotiations menaçant d'échouer, moins par l'opiniâtreté des Boers qui au contraire se résignèrent à des concessions très libérales, que par la juste défiance que leur inspirèrent les incohérences de la diplomatie impérialiste, on commença à se soucier un peu de ces faibles d'esprit, pour qui les sermons moralisateurs ont plus de charme que les fanfares d'un impérialisme un peu creux dans sa monotonie. Qu'à celà ne tienne. Le sécrétaire des colonies et ses collègues ne tardèrent pas de couvrir de ridicule l'oligarchie étroite, arriérée, et corrompue, tyrannisant les énergiques fils d'Albion uniquement pour les exploiter, et d'en appeler à tous les esprits libéraux du Royaume Uni pour faire triompher en Afrique soit: *l'idée*

1) „Supremacy, predominance, preponderance, paramountcy, call it what you will". „Acts of parliament" P. 227a.

d'égalité entre les races, soit: *„le principe fondamental des constitutions modernes"*, *qui n'admet d'impôts qu'en vertu du consentement des imposés* [1]).

Les choses allèrent de mal en pis; le Gouvernement Britannique rompit les négotiations; il déclara qu'il allait préparer un „ultimatum". Ce serait à prendre ou à laisser. En attendant des troupes furent envoyées aux frontières des républiques, car, disait-on (et c'était là la cinquième position): le fond du conflît se dégageait de plus en plus. Il ne s'agissait pas réellement d'une question de droit. Etre ou ne pas être, voilà le dilemne qui en Afrique se posait aux Anglo-Saxons. *Une lutte de races* était évitable. C'était à qui serait finalement le maître au sud du Zambèse, du Boer ou du Sujet de la reine VICTORIA. [2])

Enfin, le président KRUGER, las d'une attente prolongée que l'ennemi mettait à profit pour conçentrer ses forces militaires sur les flancs du Transvaal, lança son bel „ultimatum". C'était la Guerre. Et aussitôt le Gouvernement Anglais accomplit son dernier changement à vue. Il s'affubla du manteau blanc de l'innocence attaquée. Il se proclama dupe, victime du violent *désir de guerre des sanguinaires Boers* [3]). Ces gens querelleurs avaient depuis long-temps préparé le conflît à main armée. C'est en vue de ce conflît ardemment souhaité, que KRÜGER

---

[1]) On se rapelle que c'est surtout le ministre BALFOUR qui a mis en avant cette idée dans plusieurs de ses discours.

[2]) Dépêche de Sir ALFRED MILNER du 5 Mai 1899, publiée dans le „Blue-book" anglais.

[3]) Voir, p. e. le *„Times"* du 22 Février 1900.

et LEYDS avaient partout mendié des alliances, que l'astucieux président avait depuis nombre d'années dépensé secrètement en forteresses, en canons, en munitions, en provisions, les millions extorqués aux paisibles industriels de Johannesburg. Il avait jeté le masque enfin. Après celà la conscience Britannique pouvait être absolûment tranquille. L'agresseur a toujours sort.

Voilà le cycle des travestissements successifs dans lesquels le sécrétaire des colonies et ses collègues se sont montrés au public pendant les péripéties de cette crise mémorable. C'était d'abord l'avoué chicaneur, épiant l'adversaire dans l'espoir de le surprendre en flagrant délît d'infraction à une des clauses du contrât. Puis c'était le grave feudiste, dissertant sur l'étendue des droits de suzeraîneté. En troisième lieu c'était l'impérialiste, rhéteur et vague, se grisant de ses propres déclámations sur la „puissance suprême" de l'empire Britannique. Après c'était le publiciste moralisateur, imposant à l'Afrique, à coups de fusil, s'il le faut, l'évangile de l'égalité politique des blancs et du „self imposed tax". Encore un coup: nous entendîmes les lieux communs de l'Anthropologue darwiniste, résigné à la lutte éternelle des races. Jusqu'à ce qu'enfin le cabinet en choeur entonna le psaume du juste, menacé, assailli, mais confiant en sa droiture.

Encore une fois: cette inconstance ne présage rien de bon pour la solidité de la cause Britannique. Un avocat de cette cause, sachant son métier, se donnera donc des peines particulières afin d'effacer autant que possible les traces de ces in-

conséquences et de mettre au moins après coup un peu d'unité là où avant la catastrophe cette unité a si fatalement fait défaut. En fait: c'est ce que au moins Votre chroniqueur anglais a commencé par faire.

D'abord il a écarté de sa discussion et „l'historique" et „le juridique" de l'affaire. D'après lui (nous venons de le constater) pour „dire en quelques mots quelles sont les causes réelles qui justifient cette guerre", pas n'est besoin „de refaire l'historique de la question". Il lui semble non moins superflu „de parler „des innombrables dissertations que nous avons entendues sur „la teneur des traités qui règlent la situation du Transvaal et „les limites du droit de l'impératrice-reine d'intervenir dans les „affaires de la république". Après une introduction aussi cavalière on s'attend à une argumentation bien simple. En effet cette attente ne se trouve nullement trompée. L'impérialiste se taît. On ne trouve pas l'ombre d'une allusion au „pouvoir „suprême de l'empire en Afrique". L'Anthropologue darwiniste se tient coi. „La lutte inévitable entre les races blanches" n'est pas mentionnée. On n'entend pas même le psaume indigné de l'innocence assaillie mais confiante. Les commérages sur un président du Transvaal, brûlant d'envie de guerroyer contre les Anglais et s'y préparant en cachette depuis longtemps, Votre chroniqueur Britannique les abandonne à son collègue „politique". Même il prend la liberté cruelle de qualifier de „tout à fait erronées" des phrases qui dans les discours ministériels ont eu leur vogue et auxquelles l'homme vertueux du cabinet, Monsieur Balfour, paraît — en partie — tenir encore;

je parle de la théorie moralisatrice sous sa forme doucereuse — l'idée d'égalité entre les races —, et sous sa forme philosophico-politique — le dogme du „self imposed tax." Selon Votre chroniqueur „la question du droit de suffrage n'était „pas le motif de plainte, mais on l'a proposée comme le meilleur „remède à la situation dont ont se plaignait". Enfin: le feudiste et l'avoué chicaneur ne se montrent que pour être congédiés à l'instant-même. Les raisons qu'avait l'Angleterre de se préoccuper du sort de ses enfants, Votre chroniqueur les croit particulièrement fortes „dans un état comme le Transvaal qui „n'est qu'à demi independant". Pour ce qui regarde la fidélité de la république à la foi jurée, il se donne même la peine „d'insister" sur ce point, que les procédés du Transvaal ont eu lieu „au mépris même des droits garantis par la convention". Mais comme s'il se repentait de s'être arrêté à des vétilles pareilles, il s'empresse de quitter ces positions immédiatement après les avoir prises, et d'un bond se plaçant sur le terrain de sa thèse principale, il constate que le „casus belli" était complèt même sans qu'on invoquât ces particularités surérogatoires.

Quelle est donc cette formule magique, qui dispense Votre chroniqueur de toute investigation historique et juridique et même de tout recours à ces argumentations spécieuses, où les membres du cabinet Britannique, moins inventifs que lui, ont cherché leur salut. Elle est simple comme „bonjour". La voici en deux mots. „Personne", nous dit Votre chroniqueur, „personne ne conteste que les Uitlanders aient été opprimés.

„Les sujets anglais au Transvaal sont mal traités par la côterie „de Monsieur KRUGER et cette oppression est systématique et „générale. Or tout état a le droit de protéger ses ressortissants „du mieux qu'il peut contre les vexations de gouvernements „étrangers". „Ergo". Et voilà ce qui s'appelle simplifier une question compliquée. En vérité: si, pour avoir le droit d'intervenir dans le ménage de son voisin, un gouvernement n'avait qu'à prétendre que „personne ne conteste" le mauvais traitement, infligé à ses sujets et que ce traitement nécessite ces démarches, la cause du Transvaal serait désespérée. Le chroniqueur ne néglige qu'un infime détail: a savoir: les contestations du gouvernement inculpé lui-même, les „non" énergiques qu'il a opposés à plusieurs reprises à des faits dont on l'accusait, les vives protestations en d'autres cas, que les faits, même avérês, ne constituaient nullement un cas d'immixtion légitime, et enfin son insistance tenace à demander une décision par voie d'arbitrage. Or, en regard de répliques pareilles de la part du défendeur, le bon sens élémentaire refuse au plaignant le droit de s'ériger en juge suprême de sa propre cause, et de dire: „j'ai porté ma plainte; cela suffit; je n'en discute ni la vérité, „ni la légitimité; les faits posés et la justice de mon ingérence, „tout celà je le proclame incontestable".

Les Anglais aiment à se conduire en maîtres, même quand ils ne sont pas chez eux. Ils donnent volontiers un sens très large aux devoirs de l'hospitalité qu'ils reçoivent. Ils veulent commander au foyer étranger tout comme au leur. Y trouvent-ils quelque chose qui leur déplaît, promptement ils s'apprêtent à

le redresser selon leur goût. Souvent les circonstances les en empêchent. Mais ils subissent ce gêne comme un état anormal. Le contraire d'après eux doit être la règle partout. Et si le maître de la maison objecte, que ce n'est pas à eux de donner des ordres chez lui, ils Vous demandent d'un étonnement naïf, si Vous aussi Vous ne préférez pas leur régîme au sien.

Et bien: il est temps de leur faire entendre que la question n'est pas là. Il se peut que je donne raison à Vos critiques de certaines mesures que notre voisin a prises dans l'administration de ses affaires. Mais celà ne m'empêchera pas de Vous donner tort, si, Vous trouvant dans le sphère où lui-il règne en chef, Vous y prétendez faire la loi à son lieu. De même, je puis tomber d'accord avec Votre chroniqueur, lorsqu'il m'indique des cas où selon lui les Uitlanders ont été mal traités par le gouvernement du président KRÜGER. Mais je n'en serai pas moins justifié à refuser hautement aux conseillers de Sa Majesté le droit de faire du redressement de ces griefs un „casus belli". Que Votre chroniqueur le reconnaisse ou non, d'après les principes fondamentaux du droit des gens un état autonome, petit ou grand, est autre chose qu'un de ces hôtels qui déparent les bords de Vos lacs bleus, et que les fils d'Albion transforment à leur gré en des „Angleterre au petit pied"; et le chef d'un de ces états, fût ce une république minuscule et arriérée, a droit à d'autres égards que les gérants des „Schweizerhof" et des „hôtel Beaurivage".

C'est pourquoi il ne saurait être d'une bonne logique dans un exposé qui s'annonce comme une justification, que d'en

écarter tout d'abord le problème des „limites", c'est à dire: le problème de droit par excellence. Quand, peu après l'expédition boucanière de JAMESON, le sécrétaire des colonies lança le mot fatal de „suzeraîneté", il se montra facheusement inspiré quant à la thèse présomptueuse qu'il osa mettre en avant; toutefois il faisait preuve d'un sens droit en reconnaissant qu'il avait besoin de cette prétention pour justifier toutes les anomalies de ses procédés diplomatiques envers l'état du Transvaal. Si entre le gouvernement de Sa Majesté et celui de la république il n'y avait en somme que les rapports, les facultés juridiques et les devoirs du droit des gens régulier, il était à jamais impossible à Monsieur CHAMBERLAIN de mettre la main entre l'arbre et l'écorce, de s'interposer en médiateur de plein droit entre le président et ses hôtes importuns du Rand.

La question devait donc être posée. On peut dire qu'elle a été résolue. Elle l'était pour les hommes du métier dès le jour où le Docteur LEYDS publia sa glorieuse dépèche. Elle l'est pour tout homme sachant lire, depuis que le manifeste du comité Neerlando-Transvalien, résumant la dialectique du Docteur LEYDS, a obtenu les suffrages unanimes des maîtres reconnus de la science du droit international.[1]) Dorénavant il est permis de poser comme un fait acquis qu'en vertu des termes du

[1]) Je n'en cite que quelques uns. Monsieur DE LOUTER dans deux articles de la „*Revue de Droit international*", Monsieur ARTHUR DESJARDINS (de l'institut) dans *Le Correspondant*, Monsieur AUGUSTO PIERANTONI dans la *Revista politica e letteraria* (Nov. 1899), Monsieur UNO LINDELÖF dans *Finsk Tidskrift*, Monsieur JAMES G. WHITELEY dans *The Forum* (Oct. 1899). En outre: le manifeste a obtenu l'adhésion de M.M. ASSER, GOOS, PASQUALE FIORE, HAMBÜRGER, PRADIER FODÉRÉ, ARMAND LAINÉ, FRANZ DESPAGNET et MANUEL TORRÈS.

traîté de 1884 la république de l'Afrique du Sud, à l'exception de l'entrave unique que lui imposait le droit de véto réservé à la souveraine de la Grande Bretagne par rapport aux conventions à conclure avec d'autres puissances, était d'ailleurs un état tout aussi indépendant que le Royaume Uni lui même. De l'entrave susdite on n'a pas le droit de déduire par voie d'analogie d'autres entraves semblables. Nommément: l'organisation de la vie interne de l'état Boer est soustraite aux ingérences du dehors; l'autonomie y est complète. Sur ce terrain on ne peut concevoir que deux catégories d'éventualités, qui, en se produisant, justifieraient une intervention par voie de fait de la part de la Grande Bretagne. Ce serait, en premier lieu, une contravention au traité, reconnue comme telle par la partie coupable, ou bien, faute d'aveu, dûment constatée par un arbître impartial. Et ce serait encore une oppression systématique de l'élément étranger telle, qu'aucune puissance ne saurait y acquiescer pour ce qui regarde ses sujets, telle enfin que le gouvernement Britannique ne permet à nul autre d'en infliger aux citoyens de l'empire. Voila le dilemme. En dehors de ses termes rien ne peut autoriser les ministres de Sa Majesté à se mêler de la vie domestique du peuple Boer. Voyons un peu si l'un ou l'autre de ces termes s'est jamais réalisé.

Pour ce qui a trait aux plaintes maintes fois répétées sur les bris de contrât dont les Boers se seraient rendus coupables, après tout ce qui s'est passé il me semble qu'un avocat de

la cause Britannique commet un acte de la dernière maladresse en y revenant, même pour une minute. En effèt qu'avons nous vu? A plusieurs reprises le sécrétaire des colonies a osé adresser ce reproche au gouvernement du président KRÜGER. Mais toujours celui ci a répondu en protestant de sa bonne foi; toujours cette protestation a été accompagnée d'une demande tendant à faire décider par voie d'arbitrage le différend qui s'était élevé quant à la juste interprétation du texte; et toujours l'accusateur s'est évadé, soit en refusant brusquement d'agréer la proposition faite, soit en tissant autour de son agrément conditionnel un tel réseau de clausules et de réserves, que pratiquement son „oui" équivalait à un „non" formel [1]). Donc voici, où nous en sommes. D'un côté: un défendeur, qui, par ses propositions réitérées d'arbitrage, a fait preuve d'une manière non équivoque de cette foi en la justice de sa cause qui ne craint ni les débats au grand jour ni le verdict d'un tiers impartial. Du côté opposé: un plaignant, qui proclame à haute voix ses griefs et ses insinuations, quitte à se dérober dès qu'on l'exhorte à produire ses preuves dans une procédure régulière. Et qu'on ne nous parle pas de l'obstacle que la prétention de la suzeraîneté, vraie ou fausse, mettait à un accord sur ce point. Jamais le pouvoir suzerain le plus solide n'a impliqué en faveur de celui qui l'exerçait le droit exorbitant de dénier à son vassal le bénéfice d'une procédure régulière en cas de conflît entre eux deux. Rappelons plûtot ceci, que le déni de justice dont nous parlons procédait

[1]) Voir J. A. HOBSON. „The war in S. A." 1900, p. 169.

de la puissance-même, du cabinet-même, qui, deux ans plus tard, viendrait devant le congrès de la paix se poser en champion du principe d'arbitrage, de „ce principe éminemment propre à assurer aux différends des états une solution pacifique". Et après celà: souvenons nous de cet adage si simple, fondement de toute condamnation par contumace: „qui se dérobe a tort". En vérité: la partie en défaut n'a guère à se louer d'un avocat, qui se flatte de servir sa cause par l'allusion malencontreuse à des plaintes qu'elle a si indignement laissées tomber.

Reste: „l'oppression systématique et générale" des Uitlanders par „la côterie de monsieur KRÜGER". J'ai dit ci-dessus à quelles conditions l'arbitraire gouvernemental pesant sur des étrangers peut donner lieu à une intervention par voie de fait. Il ne suffit pas qu'un chroniqueur qualifie d'„oppressifs" les procédés du gouvernement et de „côterie" le gouvernement lui-même, ni qu'un collègue flétrisse le régime entier comme „absolûment mauvais." Il faut que l'oppression soit telle qu'aucune puissance ne saurait y acquiescer pour ce qui regarde ses sujets, telle enfin que le gouvernement qui prétend s'ingérer dans l'affaire ne permet nulle part à d'autres d'en infliger à ses sujets à lui. Ces conditions existent-elles dans le cas présent? Non.

Le bruit que les Anglais du Witwatersrand se sont permis de faire a tendu à déguiser le fait que les Uitlanders de la cité minière n'étaient pas tous sujets de la reine VICTORIA. D'après un dénombrement qui paraît exact à peu près les citoyens du Royaume Uni ne formaient au Transvaal qu'une minorité. Ils y comptaient 100,000 sur une population étran-

gère totale de 164,000. [1]) Il est donc facile de décider si „l'oppression'' à laquelle ces immigrants se trouvaient en butte était vraiment de nature à lasser la patience de tout état soucieux de son honneur et du bien être de ses sujets. Pour le moment nous n'avons que faire des critiques spécifiées qu'on a adressées à l'administration de la république: ni de „l'étroitesse de ses vues'', ni de son „conservatisme à outrance", ni de son „avarice'', ni de sa prétendue „corruptibilité". Nous n'avons qu'à poser cette simple question: Est-ce que jamais les autres puissances qui avaient des sujets à protéger à Johannesburg ont fait mine de s'associer à la politique d'indignation querelleuse de leur soeur Britannique? En dehors des Anglais, il y avait au Rand des Francais, des Allemands, des Italiens, des Autrichiens, des Russes, des Hollandais, des Scandinaves, des Américains. Eh bien: les gouvernements tenus de veiller aux intérêts de ces gens là ont-ils au profit de leurs clients soumis au président Krüger des remontrances semblables à celles dont l'importunait à tout moment le fougueux sécrétaire des colonies Anglaises? Non que je sache. Votre chroniqueur dira-t-il peut-être qu'en se taisant ces monarchies du continent ont été honteusement en faute? Il serait curieux, vraiment, que l'empereur Guillaume par exemple, le promoteur ardent des intérêts Allemands d'outre mer, eût hésité, en cas de nécessité réelle, à défendre contre cette petite république la sécurité compromise de ses sujets. Ou enfin Votre chroniqueur se sauvera-t-il en prétextant que tous ces

---

[1]) J. A. Hobson. „The war in S. A". 1900. P. 245.

autres se tenaient coi parce que la diplomatie Britannique faisait très bien leur affaire? Le dernier échappatoire ne lui profitera pas davantage. Car enfin c'est un fait avéré, sur lequel je me permets „d'insister" à meilleur droit que Votre chroniqueur ne l'a fait sur les prétendus bris de contrât du Transvaal, qu'à la rupture finale, la majorité de ces pauvres opprimés a de grand coeur pris fait et cause....... pour ses libérateurs? Non, au contraire: ils sont partis en guerre pour le „gouvernement absolûtement mauvais", qui avait fait de leur „oppression" un système"! Après celà répétez-moi sans rire l'assertion grotesque de Votre chroniqueur que „quiconque à vécu au Transvaal" est prêt à testifier de l'arbitraire qu'on y subit [1]).

Au moins la tyrannie était-elle telle, que le gouvernement de l'impératrice-reine, plus chatouilleux que les autres, ne permettait nulle part d'en faire peser une pareille sur les citoyens de son empire? Je l'ai dit et je le dis encore: cette question est parfaitement légitime, même elle doit être posée, eu égard à la position juridique que le Transvaal occupe depuis 1884. La convention de Londres, ayant proclamé la république de l'Afrique du Sud l'égale des états souverains pour tout ce qui a trait à sa politique intérieure, défend à l'empire Britannique d'avoir des poids divers pour le président Krüger et pour le reste du monde. Donc: encore une fois: les mêmes griefs, quand ils se présentent ailleurs, produisent-ils de la part

---

[1]) Voir sur cet „arbitraire" les témoignages remarquables de deux Irlandais de Johannesburg Mrs. Whelan & Russell dans „*Freemans Journal*" du 10 Janvier 1900. Voir aussi le chapître sur „The helots in Johannesburg" dans J. A. Hobson: „The war in S. A." 1900. P. 52 scqq.

du gouvernement Anglais les mêmes récriminations? Il vaut la peine d'écouter là-dessus un des esprits les plus élevés de l'Angleterre moderne. „Il se commet" dit-il, „beaucoup d'injustice „et la police est honteusement corrompue en Espagne, dans les „états du Balkan, en Russie; là partout les immigrants Anglais „ont à se plaindre. Mais nous ne pensons pas à menaçer „l'Espagne, la Turquie, la Russie, d'un „casus belli", à moins „qu'elles n'accordent d'emblée un droit de vote à nos sujets... „A l'heure qu'il est nos marchands se sentent moins à l'aise „dans les territoires Africains appartenant aux Portugais, aux „Belges ou au Français qu'à Johannesburg. Et cependant leurs „réclamations n'émeuvent pas les bureaux de Downing-street." [1])

C'est clair, mais ce n'est pas tout encore. Les „abus" dont le sécrétaire colonial de l'empire Britannique se scandalise quand il les découvre au Transvaal, il les souffre non seulement lorsqu'ils se produisent dans d'autres territoires étrangers; il les souffre même quand ils rampent pour ainsi dire sous sa main, dans une de ces colonies, où l'impératrice-reine exerce le pouvoir suzerain d'après les conseils qu'il lui donne. Je suppose que Votre chroniqueur connaît de nom la colonie de West-Australia. Qu'il s'édifie, donc à prendre connaissance de ce que le „Bulletin" de Sydney nous a révélé sur „l'oppression" qui ne cesse, de s'y commettre à l'ombre, de „l'Union Jack". [2]) Là comme au Transvaal se trouve un sol riche en minéraux.

---

1) FREDERIC HARRISON, dans un des ses „flying leaflets", publiés pendant la crise.

2) L'article a été reproduit „in extenso" par Monsieur W. STEAD dans „War against War". P. 183. Depuis, des faits éclatants sont venus le confirmer.

Là aussi les colonistes primitifs, rudes éleveurs de bétail, ont négligé de s'enrichir de ces trésors. Là aussi il a fallu que des Uitlanders y soient venus pour fonder un centre minier populeux et florissant. Là aussi, grâce à l'industrie de ces immigrants énergiques, les revenus publics ont augmenté d'un taux prodigieux. Là aussi cette augmentation est due presqu'uniquement aux impôts levés sur l'industrie minière. Là aussi, en dépit des bienfaits matériels que le pays doit à ses immigrés, les citoyens primitifs se sont arrangés à n'accorder à ces bienfaiteurs publics qu'une mince portion de pouvoir politique, se réservant à eux mêmes, à force d'artifices ingénieux dans la réglementation du vote, la majorité dans les corps de l'état et par là la voix décisive en toutes choses. Enfin Là aussi les Uitlanders opprimés se plaignent d'assister en spectateurs impuissants à toutes sortes de vexations, que les Boers du pays infligent aux pauvres indigènes. Notez que ce rustre Australien n'a pas eu à défendre sa patrie contre des hordes sanguinaires et farouches. Notez ensuite que les Uitlanders qu'il „opprime", loin d'appartenir à une race autre que la sienne, sont presque tous Anglo-Saxons comme lui. Notez encore que les impôts dont cet ingrat accable l'industrie minière s'élèvent à un taux quatre fois plus grand que celui dont se plaignent les „gentlemen"-mineurs du Rand. Et Monsieur Chamberlain, qui invente une suzeraîneté non-existante afin de mettre un frein aux présomptions des Boers, néglige de s'armer d'une suzeraîneté réelle pour voler au secours des „ilotes" de Kalgoorlie!

Je ne puis m'empêcher, avant de passer outre, de signaler à l'attention de mes lecteurs un dernier „argument", que Vous, Monsieur, Vous n'avez pas dédaigné de produire dans Votre numéro de Mars, pour faire la lumière „sur les garanties „qu'obtient la propriété au Transvaal lorsqu'elle appartient à „des étrangers, et peut-être sur l'un des buts secrets de la „guerre". Vous nous racontez que, „lorsque la guerre éclata, „le travail fut arrêté dans une partie des mines, au grand „dommage des installations coûteuses qui s'y trouvaient". „Or" (nous dites-Vous) „récemment, le président Krüger a publié „un décret, ordonnant que toutes les mines eussent à verser „à l'état le 30 % de leur recette brute, calculé non pas sur „le revenu actuel, mais sur la moyenne obtenue dans la période „qui a précédé immédiatement les hostilités. Faute de ce „versement, les mines retournent à l'état". „C'est" (voici Votre conclusion) „une véritable confiscation, les conditions „imposées étant impossibles à remplir". Je remarque en premier lieu que Votre insinuation quant au „jour singulier „que ce décret jette *peut être* sur l'un des buts secrets de „la guerre", tombe avec la supposition grotesque que cette guerre aura été voulue par les Boers; supposition, dont je compte faire justice tout à l'heure. Je Vous fais observer en suite, que le texte-même du décret justifie cette mesure exceptionnelle en alléguant l'état de nécessité où, par suite de la guerre, la république se trouve réduite, et qu'il est de la dernière iniquité de nous représenter la conduite d'un gouvernement dans des circonstances tout à fait anormales,

comme typique de sa politique ordinaire. Et pour comble j'appelle Votre attention sur l'article 13 du décret nommé, où il est dit en termes exprès, que, s'il y a des entreprises, aux quelles on ne saurait en équité imposer le fardeau, préscrit par l'article premier, le gouvernement pourra les en dispenser en tout ou en partie. Il me semble que ces remarques jettent sur la mesure en question un jour bien différent de celui où Vous l'avez placée.

J'ai déjà dit, que Votre chroniqueur anglais, tout fier apparemment de sa méthode simpliste, n'a pas même daigné faire mention d'une légende que la presse Anglaise avait répandue partout après l'ultimatum du président KRÜGER: je veux parler de la légende du patriarche Boer brûlant de combattre les Anglais et se préparant de longue main à une attaque. En revanche le collègue, „politique" n'a pas manqué de nous édifier là-dessus. „La rupture", nous dit-il, „a été cherchée et „voulue non par l'Angleterre, mais par le gouvernement de „Pretoria. Depuis longtemps Monsieur KRÜGER faisait en secret „des préparatifs de combat. Lorsqu'il s'estima suffisamment „armé, il a envoyé son ultimatum qui était une déclaration „de guerre." Enfin Vous même, Monsieur, Vous venez de donner à ces assertions de Votre collaborateur l'appui de Votre nom, en mentionnant parmi les „causes profondes" de la guerre les „grandes ambitions" du gouvernement de Pretoria. Selon Vous „la possession des ressources, immenses pour eux, que valaient aux Boers leurs mines d'or, les grisa. L'idée d'un grand empire Afrikander, c'est à dire au fond hollandais,.... prit une vie nouvelle".

Et les preuves de ce paradoxe qui nous montre le chef d'un des plus petits états du monde cherchant querelle au plus grand, le patriarche d'un peuple où chaque soldat est père — ou fils de famille, portant le défi à une nation, assez riche pour acheter des mercenaires par centaines de milliers? „La meilleure preuve" — le chroniqueur nous fait grace des moins concluantes — „c'est" selon lui „que l'Angleterre a été prise au dépourvu." Il paraît que ce „politique" n'a jamais entendu parler d'une attaque défensive.

Et c'est ainsi qu'on écrit l'histoire! C'est ainsi que, se fondant sur „de longs préparatifs secrèts" qui sont de pure fantaisie, on conclut à des velléités belliqueuses qui sont démenties par les faits. Parlons un peu de ces „immenses armements" en cachette qu'en vue de la guerre désirée le président aura commencés il y a au moins une dizaine d'années. L'illustre historien de l'Afrique du Sud, le Docteur Theal, qui connaît personnellement les hommes les plus en vue des deux républiques, a déclaré dans un entretien avec Monsieur Robertson Scott, publié par le „Manchester Guardian", que „l'idée d'un grand empire Afrikander" n'était jamais entrée dans leur cerveau. L'Eminent auteur des „Impressions from South Africa", Mr. James Bryce, dans une lettre, écrite au „West Islington Progressive Journal", a qualifié „l'idee d'une conspiration générale des Dutch" d'„absolûment fausse et dénuée de toute preuve". Enfin l'honnête correspondant du „Manchester Guardian", Monsieur Hobson a fait justice du même canard en le flétrissant comme „un mensonge inventé pour

nourir l'animosité des Anglais et ranimer le ressentiment de Majuba". [1])

Quels sont, en effèt, les témoignages, les faits probants, que les auteurs dè cette accusation invoquent à son appui? Quels sont, par exemple, les Vôtres? En laissant de côté tous ce qui se rapporte aux armements depuis la fin de 95, — préparatifs de défense dont personne ne songe à contester l'historicité — je ne trouve dans tout Votre réquisitoire qu'un fait, un seul, qui pourrait soulever quelques doutes. Ce sont les commandes d'artillerie, faites à l'usine Krupp dès 1894. Toutefois: à y regarder de près, même ces commandes là paraissent avoir été faites sans la moindre arrière-pensée „ambitieuse". Si nous ne savions rien des circonstances qui les ont amenées, elles pourraient nous sembler justifiées par un commencement de méfiance à propos des louches menées, dont vers ce temps sir Henry Loch s'était rendu coupable[2]). Mais nous savons sur la foi de l'Anglais Webley, ayant vécu alors à Pretoria, que les engins de peu d'importance commandés à Krupp devaient servir dans une campagne projetée contre le chef indigène Malaboch, qui s'était révolté [3]).

Voilà pour les témoignages à charge. Par contre: une foule de dépositions certifie qu'avant la piraterie de Jameson le Transvaal ne possédait d'autres „armements" à peu près que les fusils, accrochés au mur dans la cuisine de chaque ferme et

1) „The war in S. A." 1900. P. 45.127 Seqq.
2) Transvaal-Groenboek 1896 No. 1.
3) *Daily Mail* du 3 Février 1900.

les cartouches dont chaque Boer chargeait sa bandoulière. D'artillerie la république n'en avait presque point. Le „Times" lui-même dans un article du 7 Novembre 1890 constata qu'en 89 „le manque absolu de préparatifs militaires" était „au dessous du mépris". En 1894 le même Monsieur WEBLEY, dont je viens de parler, s'assura que la république n'était guère plus avancée. Le matériel de son „artillerie" se composait de quelques canons tout petits, abrités par ci par là sous de misérables hangars. Le personnel comptait 300 „hommes" en tout, y compris les garçons. [1]) Deux ans plus tard, le capitaine YOUNGHUSBAND visitant Pretoria au lendemain du „raid", y remarqua la même disette tant de moyens de défense que de moyens d'attaque [2]) Il n'y a que l'infame attentat des mercenaires de la »chartered company", ses préludes et ses suites, qui ait ouvert les yeux de KRUGER et de JOUBERT à la nécessité d'armements sérieux. „RHODES se prépare à sauter sur mon pays", remarqua vers ce temps le président, et le „commandant" trahit la même pensée en disant, „qu'il (était) temps de fermer les portes à présent que des brigands rôdaient autour".[3]) Dès lors les fortifications de Pretoria et les achats de canons et de munitions ont, grâce à l'énergie du gouvernement, fait les progrès constants qu'on sait. Mais c'étaient des mesures purement défensives. Ce

---

[1]) Voir le numéro du *Daily Mail* , cité ci-dessus.

[2]) Voir sa correspondance dans le *Times* au commencement de 1896. (Citeé par HOBSSON: „The war in S. A." 1900 P. 134).

[3]) Voir St. James Gazette du 29 Août 1899. (Lettre d'un „Anglo-Afrikander").

qui le prouve c'est que tout se faisait au grand jour de la publicité. Que le premier budget militaire de la république après l'affaire de Doornkop imposait au pays une charge financière montant au triple de celle que lui avait imposée le budget précédent, le monde en fut dûment averti par les notices statistiques du *Staatsalmanak* de Pretoria. [1])

La fable des préparatifs d'agression réfutée, l'insinuation reprochant aux Boers leurs velléités belliqueuses n'a plus l'ombre d'un fondement. De tout ce que Vous-même et Votre chroniqueur „politique" Vous-avez allégué afin de nous faire accroire que dans cette guerre monstrueuse le plus petit est le coupable, rien n'a résisté à l'examen.

Il y a plus. l'Attitude des Boers pendant la guerre même proteste hautement contre cette ineptie. Le 17 Mars dernier, un Anglais, Monsieur Hargrove, qui avait passé le mois de Janvier à Pretoria, donna une conférence à Capetown. Ce qui dans ses paroles produisit sur son auditoire l'impression la plus vive, ce fut le récit des conversations qu'il avait eues avec les deux présidents pendant son séjour au Transvaal. Au beau milieu des victoires des républicains, après Magersfontain, après Colenso, après Spionkop, il leur avait, à plusieurs reprises, posé cette question: „Qu'est ce que Vous désirez de la Grande „Bretagne?" Eh bien: même alors, leur réponse avait été invariablement celle-ci: „Rien, que notre indépendance". Ne sentez Vous pas, Monsieur, qu'en présence d'un fait pareil c'est une

---

[1]) Alfred Marks dans le *Daily News* du 23 Décembre 1899; „Blue-book" Anglais C. 8423, No. 125 PP. 118, 121.

calomnie que de persister à jaser sur les ambitions pan-africaines de ces hommes d'état? Et ne Vous faut-il pas convenir que la calomnie contre des personnages publics (fussent ils des présidents Boers) est en somme tout aussi odieuse que celle qui s' en prend à la vie privée?

Reste un dernier point à élucider dans l'acte d'accusation, dressé contre les Boers par Votre Revue. C'est Monsieur VILLARAIS qui y a insisté dans le numéro de Février. Je préfère passer sous silence sa sentence, hégélienne par la forme et inacceptable quant au fond, d'après laquelle entre un état moderne et une oligarchie du 17 siècle le conflit était fatal. A part le paradoxe d'áppeler „état moderne" celui où la chambre des Lords maintient ses prérogatives, et „oligarchie" une démocratie pure qui refuse simplement de se laisser submerger par un flux temporaire d'intrus cosmopolites, à part — dis-je — ce paradoxe, il me semble que voilà une de ces causes „profondes", dont Talleyrand aurait dit: „profondes, oui, mais dans le sens de „creuses"". Je parle plutôt de la fable convenue des missionnaires et des Pecksniffs Anglais, d'après laquelle le Boer sera le bourreau du noir. Sous sa forme non documentée, telle, par exemple, qu'elle avait été présentée jusqu' ici par le rédacteur politique du „Siècle", cette fable a déjà été suffisamment réfutée par mon éminent compatriote, le Docteur A. KUYPER, dans son brillant article de la *Revue des Deux Mondes* [1]) Je me permets d'y renvoyer Monsieur VILLARAIS, de même que

---

[1]) Numéro du 1er Mars dernier.

je lui recommande la lecture intéressante d'un livre Anglais — „South-Africa as it is" de Reginald Stathan, — s'il désire s'édifier sur les procédés exemplaires, dont „l'Empire" a usé vis à vis des chefs de tribu indigènes: Ketchwayo et autres. [1]) Je ne m'arrête qu'à la partie de son réquisitoire, où Monsieur VILLARAIS, en se fondant sur des textes officiels, fait semblant d'un certain sérieux. Il nous raconte par exemple qu'il ne peut y avoir égalité, ni dans l'état, ni dans l'église, entre les blancs et les gens de couleur, c. à. d. ceux qui ont parmi leurs ancêtres jusqu'à la quatrième génération un homme qui n'était pas de race blanche. Il mentionne ensuite que le „Volksraad", réuni le 26 Août 1898, a repoussé une motion, tendant à libérer les pasteurs et les instituteurs indigènes du port d'un certain brassard en métal. Il va jusqu'à nous faire accroire que le noir n'a aucun droit devant la loi et que les magistrats peuvent selon leur gré admettre ou refuser sa plainte. Il tâche de nous faire frémir en attribuant au procureur-général la déclaration atroce, faite — s'il faut l'en croire — en plein „Volksraad" au cours du mois de Juin dernier, „qu'une sentence pour meurtre commis sur un domestique noir n'est évidemment pas infamante". Il reproche aux autorités républicaines d'avoir sacrifié dans „la fameuse *plakkerswet*" les droits de l'indigène aux intérêts du blanc. Il nous représente les noirs, habitant les territoires réservés, comme dépendants du bon plaisir arbitraire des autorités républicaines. Et enfin il nous dépeint le noir en général comme „taillable et corvéable à merci".

[1]) Reginald Stathan. „South-Africa as it is". 1897 P. 47—76 et P. 245—262.

Voilà bien de quoi nous faire dresser les cheveux sur la tête. Et bien, il faut le dire que dans toute cette philippique quasi-documentée il se rencontre presqu'autant d'erreurs que d'assertions. Pour commencer par une vétille: les mots odieux „ni dans l'état, ***ni dans l'église***", qui se trouvaient dans la constitution de 1858, ont été retranchés en 1889. Mais venons à ce qui est plus grave. La phrase que Monsieur VILLARAIS nous donne comme la definition légale du concept „gens de couleur" ne se lit nulle part dans les deux derniers actes fondamentaux, ni dans celui de 89, ni dans le précédent. La motion sur le port obligatoire du brassard, repoussée d'abord le 26 Août 1896 (et non 98), a été proposée de nouveau par le conseil exécutif et reçu l'approbation du 1er Volksraad le 11 Août de l'année suivante. L'affirmation qu'un juge républicain peut impunément se rendre coupable d'un déni de justice, si le plaignant est un noir, manque de fondement; l'article 19 de la convention de 84 a garanti aux gens de couleur l'accès des tribunaux; la loi no. 4 de 1885 a organisé la juridiction dans les cas où ces gens sont partie en cause; ni dans cette loi, ni dans toute la législation de la république on ne trouve l'ombre d'une preuve à l'appui de la plainte très grave de Monsieur VILLARAIS. Quant aux mots cruels que celui-ci met dans la bouche du procureur-général, il y a eu au cours du mois de Juin 1898 (et non du mois de Juin dernier) une discussion au 1er Volksraad sur le sens juste du concept de „peines infamantes". Mais je défie Monsieur VILLARAIS de produire le passage du compte rendu officiel où les mots incriminés se trouvent. Après ce défi,

passons à la *„plakkerswet"*. Cette fois, félicitons Monsieur VILLARAIS; il n'a pas complètement tort. Il existe en vérité dans l'état du Transvaal une loi que le public a coutume d'appeler par ce nom, et qui tend à faciliter aux Boers l'emploi de la main d'oeuvre noire; il existe de plus un décret récent du 1er Volksraad, qui a mis fin à l'application relâchée des derniers ans. Les ennemis du gouvernement s'en sont indignés. Cependant la médaille a un revers. A côté de la *„plakkerswet"* il y a des mesures législatives analogues, facilitant l'emploi d'ouvriers indigènes dans les mines d'or du Rand. Celles-là aussi scandalisent-elles la philanthropie vertueuses de la critique oppositionnelle? Au contraire. Elle se plaint plutôt de leur insuffisance; elle les voudrait plus rigoureuses, plus conformes, en un mot, au fameux „compound system" de Kimberley. [1]) Pourquoi, je le demande, Monsieur VILLARAIS s'est-il tu sur ces derniers griefs? Ils me semblent jeter sur les récriminations contre la *„plakkerswet"* un reflèt qui n'est pas sans intérêt. Enfin il y a la position précaire des noirs dans les territoires réservés et l'arbitraire du gouvernement en matière des „tailles" qu'il leur impose. Là encore les réclamations de Monsieur VILLARAIS ne se fondent sur aucun fait précis. Qu'il nous donne un seul exemple bien avéré d'une application despotique du pouvoir que l'article 13 de la loi No. 4 de 1885 a conféré au président. Et surtout: qu'il étudie de près la législation

---

[1]) J. A. HOBSON „The war in S. A.". 1900. P. 230 seqq. (Cf. „Labour-leaders" & the War". („Flying leaflet" du „Morning-Leader".

fiscale réglant les impôts que la république perçoit sur les noirs. Il y fera des découvertes piquantes. Il y rencontrera, par exemple, dans les articles sur la capitation des traces d'une humanité qui aura de quoi le surprendre. De plus: il pourra se convaincre que ce fameux règlement sur la perception, au quel il trouve tant à redire, date de l'an 1880, c. à. d. de l'interrègne Britannique! J'avoue que ces études ne sont pas faciles. La législation républicaine est un vrai dédale. Mais que diable allait-il faire dans cette galère? Quiconque intente aux autorités Transvaliennes un procès devant le tribunal de l'opinion ne saurait se contenter d'on dits ramassés dans un hebdomadaire Anglais de Pretoria. Les lois qu'il désapprouve, il faut qu'il commence par les connaître. [1])

Jusqu'ici nous avons tâché de prouver le néant de tous les efforts tendant à rendre les Boers responsables, soit en droit, soit en morale, des horreurs de la guerre actuelle. Changeons à présent de méthode. Est-elle vraie, d'autre part, l'assertion du chroniqueur Anglais que ses compatriotes ont „fait (leur) possible pour éviter la guerre"? Sauf son respect, il est inévitable, avant de hasarder une réponse, de scruter un peu „l'historique de la question". Commençons par les difficultés

[1]) Si M. VILLARAIS veut s'édifier plus complètement sur la valeur des incriminations Britanniques à ce sujet, je le renvoie à Transvaal-„Groenboek" No. 8. 1899. Surtout à Frances Ellen Colenso. „The Ruin of Zululand", et au rapport de Sir RICHARD MARTIN, qu'on trouve dans le „blue-book" Anglais C. 8547.

que créèrent au gouvernement du Président KRÜGER les richesses fatales du sol de la république.

Rarement un état, ayant vécu jusque là dans les conditions les plus simples, gouverné par des gens peu lettrés, ne s'est trouvé soudain face à face avec des problèmes aussi compliqués, que ceux qui se posèrent devant l'état du Transvaal depuis la découverte des mines du Rand. Sa population, auparavant unie, se composant à peu près exclusivement — hors les naturels — de familles patriarcales, cultivant le sol, élevant des bestiaux, faisant la chasse au gibier, se trouva augmentée tout à coup d'un élément absolûment nouveau: un ramassis de cité minière, bigarré, cosmopolite, âpre au gain, affolé des jouissances du luxe d'un grand centre, sans autres attaches avec le sol hormis l'espoir du lucre. Les frictions, les conflîts entre les bergers, enfants du pays, et la „cité de la plaine" étaient inévitables.

Les nouveaux venus avaient leurs exigences. La devise de toute société purement commerçante et industrielle était aussi la leur: aux frais minimes le maximum de profits. Et ces exigences ils les faisaient valoir par tous les moyens d'une bruyante publicité. Le gouvernement s'arrangea du mieux qu'il put à tenir la balance entre la population primitive aux traditions patriarcales et la cité minière aux moeurs-fin de siècle. [1]) Il ne voulait ni ne pouvait satisfaire à toutes les réclamations de cette dernière. Mais il ne se laissait pas guider d'avantage

[1]) J. A. HOBSON. „The war in South-Africa". 1900. P. 10 seqq.

par les préventions et les antipathies des esprits les plus étroits parmi ses nationaux. Le problème qui s'imposait d'abord était le problème constitutionnel et électoral. D'un côté il s'agissait de prévenir qu'a la longue les maîtres primitifs du pays et qui comptaient y rester ne fussent submergés dans la vie publique par une majorité d'hôtes de passage. [1]) Mais en revanche il fallait assurer à ces derniers une juste représentation de leurs intérêts légitimes. Voici comment on s'y prit. On aggrava d'abord pour l'ancien Volksraad et les conditions d'éligibilité et celles du droit d'électeur; ce dernier droit, un „Uitlander", à moins qu'il n'eût porté les armes pour le pays, ne pouvait l'obtenir qu'après une résidence de quatorze ans au plus tôt. D'autre part on institua, à côté de l'ancien, un second Volksraad, qui devait être l'organe spécial des éléments nouveaux. La compétence de ce nouvel organe embrassait l'administration des mines, des moyens de communication, des fôrets et des salines, les lois sur les marques de fabrique, les sociétés commerçantes, la faillite, la procédure, bref: la plupart des matières où les Uitlanders étaient particulièrement intéressés et compétents. Aussi ces derniers pouvaient-ils acquérir le droit de vote pour le second Volksraad après quatre ans seulement de résidence. [2]) J'insiste sur cette institution. Car en effèt, elle est trop peu connue. La presse Jingo, qui ne tarit pas en invectives contre les vices de „l'oligarchie de Pretoria", cette

---

1) Compte rendu de la conférence de Bloemfontein (Transvaal-„Groenboek" n⁰. 4. 1899) P.P. 6, 7, 8.

2) REGINALD STATHAN. „South-Africa as it is". 1897. P.P. 211 seqq.

presse qui se plaît à répéter les dictons injurieux de Monsieur ALFRED MILNER sur les „ilotes" de Johannesburg, „privés des droits civiques les plus élémentaires", a un peu trop négligé, ce me semble, dans sa fougueuse ardeur, d'appeler l'attention sur ce petit détail: sur cette „chambre des intérêts industriels", dont on a pu dire, nous sans quelque raison, qu'à côté de l'oligarchie de l'ancien Volksraad, elle faisait même figure que la chambre des communes à côté de l'„oligarchie" des „Lords".

Le second problème que le gouvernement avait à résoudre concernait la gestion des affaires locales. „L'oligarchie" de Pretoria reconnaissait qu'à la longue une ville de l'importance de Johannesburg ne saurait se passer d'une certaine mesure d'autonomie municipale. Mais dans l'état où se trouvaient les choses, dans la période de formation, de fermentation, que traversait la ville minière, le président redoutait les conséquences, si l'on donnait d'emblée à cette ville l'autonomie plénière. Il préféra la méthode . . . . Anglaise. Il choisit de procéder à tâtons, de n'accorder pour commencer qu'une indépendance partielle. A cet effet on institua un comité d'hygiène publique, un „sanitary board" aux compétences peu définies, de sorte qu'en somme il dépendait de la population minière elle-même, de son dévouement à la chose publique, de sa modération et de son tact, si de ce germe en apparence si humble sortirait oui ou non au long cours une autonomie plus pleine et plus entière. J'insiste sur cette institution comme sur celle du 2nd Volksraad. Car en effèt: elle aussi est trop peu connue. Les partisans du sécrétaire des colonies, tout empressés

à nous raconter les efforts conciliatoires de leur patron pour obtenir au profit de la région des mines un „selfgovernment" libéral, oublient trop souvent d'ajouter que l'expériment a été fait, que „la clique de M. Krüger" a offert aux Uitlanders une bonne chance, et que ceux-ci, préférant la critique aisée à l'art difficile, ne se servant des concessions qu'on leur faisait que pour s'en forger des „griefs" nouveaux,ont dédaigné d'en profiter.[1])

Il est vrai qu'après ces mesures la position des hôtes de Johannesburg, et notamment leur part d'influence sur la gestion des affaires publiques de l'état où ils résidaient, était inférieure à celle des Anglais, (du moins des Anglais-électeurs), chez eux, inférieure aussi à celle qu'occupent au cap les Afrikanders d'origine Hollandaise. Les impôts qu'ils payaient, ce n'était pas eux qui les avaient imposés, ni ne pouvaient ils s'en décharger sur les autres. Parmi les Boers eux-mêmes il y avait le parti progressiste, qui, se ralliant d'ordinaire autour du commandant général, mais guidé en fait par Ewald Esselen, aurait préféré une politique de concessions plus larges. [2]) Cependant il n'est que juste de rappeler, que leur double qualité d'étrangers et de spéculateurs et surtout la répugnance des plus bruyants au service militaire, condition première de droits politiques, [3]) rendaient non sans raison la loyauté des „Uitlanders" suspecte aux gens du pays, tandis que d'autre part les Afri-

---

[1]) J'emprunte ce jugement sur la manière, dont les Uitlanders ont accepté la concession du „sanitary-board" aux communications privées d'un journaliste hollandais très distingué, qui en a été témoin oculaire.

[2]) Hobson. „The war in S. A.". 1900. P. 16 et 20.

[3]) Hobson. „The war in S. A.". 1900. P. 24.

kanders du Cap sont les gens du pays par excellence. Quoi qu'il en soit, dans les matières où le second Volksraad n'avait que faire le gouvernement du Président KRÜGER s'évertuait à user de libéralité et de modération envers ses sujets à droits civiques restreints. Témoin: le soin qu'il prit de l'instruction à donner aux petits des Anglais. Je n'entrerai pas dans les détails de la législation scolaire de 1892. Je me borne à constater le fait, que le gouvernement a fondé au „Rand" des écoles, où, pendant les 3 premières années scolaires, l'instruction se donne dans la langue des enfants „Uitlanders". Mesure qui justifie amplement les paroles où Monsieur REITZ, le sécrétaire d'état de la république de l'Afrique du Sud, a résumé son mémoire détaillé sur ce sujet. „On a fait plus", dit-il, „pour „l'instruction des enfants étrangers que pour celle des enfants „du pays. Et on donne plus de temps à instruire chaque „écolier dans sa langue maternelle que partout ailleurs." [1]) Mais surtout: pensons aux impôts. Ceux que la république levait sur les denrées, les drogues et les machines étaient moins élevés que dans les pays voisins. Et quant aux mines d'or, la discrétion presque timide du fisc Transvalien à l'égard des „gentlemen"-mineurs était de nature non seulement à confondre la rapacité des administrateurs de Rhodesia, mais aussi à briller comme un idéal de politique financière aux yeux éblouis des pauvres chercheurs d'or de Klondyke. [2])

---

[1]) Transvaal-„Groenboek" No. 11. 1899. Pag. 17. Comp. J. A. HOBSON. „The war in S. A.". 1900. P. 38 seq.

[2]) Voir sur tous ces points: Transvaal-„Groenboek" No. 11. 1899. Voir aussi J. A. HOBSON. „The war in S. A.". 1900. P. 87.

Le voilà donc à l'oeuvre ce gouvernement, que Votre chroniqueur politique qualifie „d'absolûment mauvais". Je ne pense pas à discuter ce jugement. Si les faits cités n'en ont pas encore fait justice, à quoi bon mes paroles? D'ailleurs: le président lui-même ne se sera pas flatté de pouvoir contenter tout le monde. Dans les difficultés extrêmement délicates que cet homme remarquable avait à vaincre, aucune solution n'était exempte de revers graves, aucune décision ne se trouvait à l'abri des critiques de politiciens..... chroniqueurs, aucune tactique, surtout, ne pouvait réussir à désarmer certaines côteries dans le monde de Johannesburg. Ces gens là pratiquaient d'avance la leçon de haute diplomatie que plus tard leur patron préconiserait dans un discours fameux à Highbury: „A chaque concession qu'on Vous fait répondez par des récla„mations nouvelles". En fait: il y en avait parmi ces réclamations, auxquelles le président (nous dirons ci-après pourquoi?) ne voulait ni ne pouvait prêter l'oreille. Le monopole de la dynamite restait aux mains de la société concessionnaire. L'expropiation de la compagnie Neerlandaise propriétaire du chemin de fer de Pretoria à Lorenço-Marquez, le gouvernement n'y pensait pas. Enfin: les mesures réclamées pour faire baisser le coût de la main d'oeuvre, l'„oligarchie", s'y refusait avec obstination. La tension s'aggrava de plus en plus. Des plaintes on en vint aux injures, aux menaces. A la polémique paperassière se joignirent les menées occultes, les intrigues souterraines, la conspiration, enfin. Les gros bonnets de la „chartered company", d'autres plus haut placés encore s'en

mêlèrent. Enfin „la tortue sortit la tête", qui fut écrasée à Doornkop.

On connaît l'histoire de la sinistre affaire JAMESON. Inutile d'y revenir. Bornons-nous à en tracer les effèts moraux. Leur portée était grave. Soit générosité, soit adresse, soit l'une et l'autre, l'„oligarchie de Pretoria" — celà est incontestable — avait su se ménager le beau rôle. Prompte à terrasser la bande flibustière, elle avait tenu dans ses mains la vie des chefs. Mais elle avait fait preuve d'une sage mansuétude, en abandonnant à La Grande Bretagne elle-même le soin d'imposer à ses fils coupables les peines méritées. De son côté le gouvernement impérial et même le parlement Britannique s'étaient fatalement deshonorés. Sous les dehors pompeux d'une recherche de la vérité „l'enquête" du comité parlementaire n'avait été qu'une série de machinations savantes afin de soustraire aux conséquences de leur méfait les principaux complices. Lisez, Monsieur, l'histoire des deux fameux dénis de justice qui ont souillé les annales judiciaires de ce fin de siècle, et dites moi lequel des deux fait le plus de honte aux juges prévaricateurs: de celui de Rennes où quelques troupiers, appelés à des fonctions qu'ils n'entendaient pas, crurent sauver l'armée, en refusant d'absoudre un innocent, ou de celui de Westminster, où les hommes du royaume les plus en vue osèrent trahir la noble confiance qu'un petit état ami, au lendemain d'un attentat inoui, avait osé mettre en leur loyauté.

Enhardis par l'impunité, forts de l'appui moral, que leur avaient prêté les chefs reconnus des deux grands partis politiques de

la chambre des communes, les conspirateurs redoublèrent de zèle. Le plus haute placé d'entre les notabilités compromises, le sécrétaire des colonies, donna l'exemple. Les observations „amicales" sur de prétendus bris de convention dont le gouvernement de la république se serait rendu coupable se succédèrent sans relâche. Le président et ses conseillers furent traqués, harcelés à tout propos. Et quand ils osèrent parler arbitrage, le suspect de Downingstreet leur imposa silence sous le prétexte absurde de cette suzeraîneté dont depuis treize ans le gouvernement impérial n'avait soufflé mot. L'exemple donné en si haut lieu ne manqua guère de porter ses fruits en bas. Les meneurs de Johannesburg se montrèrent de plus en plus intraitables. Sur ces entrefaites le président tenta un suprême effort, non pour se concilier ces irréconciliables, mais pour leur ôter le dernier prétexte qui pût, aux yeux de tiers impartiaux, donner une ombre de raison à leurs vehémences sans trève. Une commission d'enquête, composée de „gentlemen"-mineurs et de fonctionnaires, fut chargée de dresser un rapport sur les causes des principaux griefs et leurs remèdes. Quand le rapport parut, ce furent les litanies connues sur le monopole de la dynamite, les frais de transport entre Pretoria et Lorenço Marquez, les droits d'entrée sur les denrées de première nécessité, l'insuffisance de la police dans les régions minières, spécialement de ses efforts pour réprimer les vols d'or et l'abus de boissons alcoôliques parmi les ouvriers indigènes. Bien que rejetant comme injustes ou impraticables quelques-uns des remèdes que la commission avait préconisés, le gouvernement s'efforça d'une manière efficace de

parer à tous les inconvénients dénoncés. Il obtint de la société de dynamite et de la compagnie des chemins de fer un rabais notable de leurs tarifs. Au prix de quelques millions de francs le fisc baissa encore le taux de plusieurs droits d'entrée nullement excessifs auparavant. De plus: des réformes pratiques dans le mode d'exécution des lois sur les boissons alcoōliques et les vols d'or mirent fin aux abus que les imperfections d'instructions antérieures avaient pu faire naître. [1]) Enfin, remplissant une promesse donnée en 1896, le gouvernement institua pour la ville de Johannesburg et ses faubourgs un conseil municipal, à condition qu'au moins pour la moitié, ce collége se composât de citoyens, naturalisés après un séjour de deux ans. A toutes ces marques de bonne volonté les meneurs de Johannesburg ne tardèrent pas à répondre en s'organisant sous la direction adroite d'un certain Fitzpatrick dans „la ligue de l'Afrique du Sud". [2])

Cependant l'éclat de l'affaire de Doornkop et du scandale de Westminster avait produit, en déhors des effèts nommés, un autre effèt encore, auquel les auteurs ne s'étaient guère attendus. Il avait éveillé, fortifié de par toute l'Afrique du Sud le sentiment de solidarité entre les agriculteurs de race Hollandaise. La vie politique au Cap s'en ressentit. Les élections de 1898 donnèrent au parti des Afrikanders une majorité qui imposa au Commissaire de la reine la démission du cabinet „loyaliste" et la formation du ministère-Schreiner. A ce changement de

[1]) „A century of wrong". P. 60 seqq. Transvaal-„Groenboek". N°. 11. 1899. P.P. 6, 7 & 18. Hobson. „The war in S.-A." 1900. P. 18 seqq.

[2]) Voir J. A. Hobson. „The war in S.-A." 1900. P. 198 seqq.

conseillers le représentant de la Suzeraine se prêta d'assez mauvaise grâce. Il paraît qu'aux yeux de cet homme l'idée de bon voisinage, praticable entre pères de famille, ne se conçoit pas entre la race Anglo-Saxonne et les „Dutch". Selon lui la race voisine sera ou maîtresse ou servante; il n'y a pas de milieu. La cohabitation entre égaux, il n'y croit pas. Aussi le résultat fâcheux de la lutte électorale ne manqua-t-il pas d'inspirer au vice-roi la ferme résolution de briser dans toute l'Afrique méridionale la supériorité de l'élément Hollandais. [1]) En tant que cette résolution impliquait le renversement de „l'oligarchie" de Pretoria en faveur des Anglo-Saxons du Rand, Monsieur MILNER s'y rencontrait avec le fameux CECIL RHODES, qui, peu après l'échec de son lieutenant JAMESON, avait publiquement averti le gouvernement républicain qu'il comptait continuer la lutte avec des armes nouvelles. Quant au choix de ces armes, il n'y avait pas lieu d'en douter; ce serait „le moyen constitutionnel" ordinaire auquel recourent les adversaires de tout régime „oligarchique": l'agitation en faveur d'une réforme électorale. [2]) Et voilà comment le commissaire royal et son chef, le sécrétaire des colonies, se prirent tout à coup d'un amour ardent pour un dogme, que l'empire Britannique n'a garde d'appliquer à la majorité immense de ses propres sujets, le dogme d'après lequel „le tax-layer" est „le tax payer".

---

1) Voir: l'entrevue entre Sir ALFRED MILNER & Mr. JAMES MOLTENO, d'après les notes de ce dernier, publiées par Mr. PERCY A. MOLTENO, et reproduites par Mr. STEAD dans „War against War". P. 59.

2) Dépèche de Sir ALFRED MILNER du 5 Mai 1899.

Qu'on se figure l'état d'âme du président KRUGER, quand cette nouvelle demande lui fût proposée. Il savait que toutes les cabales de Johannesburg, qui venaient justement d'atteindre leur apogée dans la grande mystification de la requête des vingt-et-un mille, n'étaient que des menées d'une minorité turbulente; et là dessus deux des „ilotes" eux-mêmes — Messieurs WHELAN et RUSSELL — dans une entrevue reproduite par „Freeman's' Journal", sont complètement tombés d'accord avec lui. [1]) Il savait que la plupart des Uitlanders se souciaient aussi peu du droit de vote pour le 1er Volksraad, que du droit de vote pour le synode de l'église réformée; [2]) et sur ce point le cours ultérieur des évènements lui a donné pleinement raison. Il savait que c'était un procédé inconnu dans l'histoire diplomatique, que celui d'un état exigeant avec force remontrances d'un autre que ce dernier admette au droit de cité quelques milliers d'hommes qui jusque là étaient sujets du demandeur; et, depuis, un grand Anglais: FREDERIC HARRISON, a proclamé hautement les mêmes vues en qualifant cette exigence de „grotesque". [3]) Il savait que des esprits directeurs du gouvernement-„ami", qui avait l'obligeance de lui suggérer cette idée, deux au moins avaient trempé dans la sale affaire du „raid"; et l'un des deux, Lord LOCH, osa vers ce même temps s'en glorifier en plein „Westminsterhall". Il savait que

---

1) Numéro du 10 Janvier 1900 cf. REGINALD STATHAN. „South-Africa as it is". 1897 P. 288.

2) J. A. HOBSON. „The war in S.-A." 1900. P. 64 seqq.

3) Dans un des „flying leaflets" cités ci-dessus.

le représentant de l'Impératrice-reine, l'homme-même avec lequel il avait à entamer les négociations, cabalait de jour en jour, à la barbe de son ministère Afrikander, avec une „camarilla" composée des mortels ennemis du Transvaal; et la publication de la dépêche sensationnelle du 5 Mai, écho fidèle des pires calomnies de la presse capitaliste, a depuis confirmé l'existence de cette cabale aux yeux de tout homme sachant lire et entendre ce qu'il lit. Il savait enfin que toute cette machination ne tendait, sous ses dehors théoriques, qu'à renouveler l'attentat qui avait été frustré à Doornkop; et au surplus Monsieur Cecil Rhodes eut la bonté de l'en avertir en prophétisant hautement devant ses collègues du parlement de Capetown, „que Monsieur „Krüger serait bientôt forcé de se démettre et de livrer sa „république aux mains des Uitlanders". [1]) Malgré tout il se laissa décider au voyage de Bloemfontein, pour traiter avec le commissaire de la reine d'une réforme purement intérieure, que les termes non équivoques du préambule de la convention de Londres avaient mise à l'abri de toute immixtion impériale.

Les péripéties des négotations qui s'en suivirent sont trop connues, pour que je m'y arrête longuement.[2]) Je me borne à en rappeler les phases principales. Il y eut d'abord le projet très simple de Monsieur Milner tendant à ramener à

---

1) „The Economist" du 26 Août 1899. P, 1215.

2) Monsieur De Louter en a donné un résumé succinet et exact dans la „Revue de droit international et de législation comparée" 1889 fasc. 4. Cf. W. Stead „Are we in the Right? An appeal to honest men." P. 27 seqq. et J. A. Hobson. „The war in S.-A." 1900. P. 164 seqq. On trouve les négotiations „in extenso" dans Transvaal-„Groenboek" n⁰. 4, 8 et 9. 1899.

cinq ans le terme de résidence après lequel un Uitlander pouvait espérer obtenir le droit de vote pour le premier „Volksraad", et qui jusque là avait été de quatorze. Monsieur Krüger, hésitant par méfiance, se résolut enfin à offrir un terme de sept ans; mais son offre était enveloppée de tant de conditions et de clausules réservatoires, que l'autre la déclara inacceptable, et la conférence finit sans avoir abouti. A son retour le président soumit au Volksraad un projèt nouveau, moitié plus libéral, moitié moins que celui qu'il avait proposé à la conférence. L'Assemblée, vivement sollicitée par les Afrikanders les plus éminents des pays voisins, s'exécuta enfin; elle ratfia une loi, assurant le droit de vote après une résidence de sept ans, et exempte de la plupart des ambages qui avaient embrouillé la proposition, faite par le président à Bloemfontein. Informé de cette mesure, le sécrétaire des colonies reconnut l'étroitesse de la marge entre la demande primitive du commissaire et l'offre par laquelle la république venait d'y répondre; mais, avant de continuer les négotiations sur cette base nouvelle, il désira qu'une commission mixte en examinât sur les lieux les effets probables. A cette suggestion les méfiances de Monsieur Krüger se réveillèrent; il craignait que la république, en y prêtant l'oreille, ne reconnût en principe aux Chamberlain et aux Milner un droit de s'immiscer dans ses affaires. C'est pourquoi il s' informa si la partie adverse aurait l'obligeance de maintenir sa proposition dernière pendant que le gouvernement de la république rédigerait un nouveau projet d'entente qui peut-être plairait d'avantage à tous les deux. Sur une réponse

rassurante de l'agent de S. M. Britannique le président fit un grand pas. Il se déclara prêt à concéder aux Uitlanders le droit de vote pour le premier Volksraad après une résidence de cinq ans; seulement: à cette acceptation loyale du premier projèt de Monsieur MILNER il joignit une triple condition: à savoir: la promesse formelle du gouvernement impérial de ne plus se mêler désormais de la vie interne de la république: sa renonciation finale aux vagues prétentions de ce qu'il appelait sa „suzeraîneté": et enfin son adhésion à l'idée d'une décision arbitrale de tous les différends pendants ou à venir.

Certes: ce jeu un peu lent d'offre et de demande n'indiquait pas de la part du Transvaal un vif empressement à traiter l'affaire d'une manière coulante. Le grand parti progressiste qui s'était formé depuis quelque temps parmi les Boers eux-mêmes, déplorait ces tergiversations du président conservateur. Toutefois: ni les antécédents du sécrétaire des colonies, ni surtout la qualité du sujet où le gouvernement impérial prétendait parler en maître n'étaient de nature à imposer au président le devoir de mettre dans sa conduite beaucoup de bonne grâce. Dans une négotiation pareille son devoir unique était la bonne foi, et il n'y manqua pas. Si, à partir du moment critique où notre récit vient de s'arrêter, la partie adverse s'était abstenue de procédés équivoques, l'accord se serait fait. Malheureusement: à ce tournant deux incidents se produisirent qui gâtèrent l'affaire. C'est une coïncidence où l'on ne saurait trop insister.

Je parle en premier lieu de l'attitude intransigeante des

meneurs de Johannesburg.[1] Le gouvernement Boer, en se décidant peu à peu aux concessions que nous avons décrites, se fondait évidemment sur cette supposition implicite, que les négociateurs Britanniques marchaient d'accord avec leurs clients du Rand et se portaient garants pour ainsi dire de l'agrément de ces derniers, pour le cas où le jeu des projets et des contre-projets viendrait à aboutir. En effèt le commissaire de la reine avait commencé par s'entendre avec Monsieur FITZPATRICK et ses amis. Il s'était fait entre les deux une sorte de compact en ce sens, que les Uitlanders se contenteraient du terme de cinq ans, et que d'autre part le gouvernement de Sa Majesté traiterait de „casus belli" le rejèt eventuel de ses propositions relatives à ce point. Et voilà qu'au moment même où l'issue pacifique des négotiations pendantes semblait plus proche que jamais, ces Messieurs de Johannesburg se dédirent. A peine le président eut-il lancé sa formule quinquennale, qu'une députation de partisans de Monsieur FITZPATRICK adressa à l'agent Britannique auprès du gouvernement Boer un mémoire, où, se fondant sur une série de griefs nouveaux dont apparemment l'agent lui-même avait complètement méconnu l'importance, ils rejetèrent brusquement toute réforme électorale, si radicale fût-elle, à moins qu'elle ne fut précédee d'une sèrie d'autres mesures, équivalant en somme à l'abdication complète de la

---

[1] W. STEAD, "War against War", P. 83. J. A. HOBSON, "The war in S. A." 1900, P. 157—176.

république comme état indépendant. [1]) Pour comble, la branche Transvalienne de la ligue de l'Afrique du Sud eut hâte de s'associer à cette démarche.

Le dédit des Uitlanders enleva aux concessions du gouvernement de Prétoria leur base-même. Après cette déclaration formelle, à quoi bon promettre à ces gens des réformes qu'ils refusaient d'avance d'accepter? Ce n'est pas tout. De son côté le sécrétaire des colonies choisit ce moment critique pour prononcer à Highbury un discours mémorable qui serait resté sans doute le chef d'oeuvre de „la diplomatie nouvelle", si l'auteur ne s'était surpassé quelques mois après à Leicester. Dans ce discours il accabla de reproches injurieux le gouvernement-même avec lequel il était en train de négocier. Sous le coup du scandale retentissant de l'affaire Hooley et des ignominies qui avaient donné lieu à l'enquête concernant l'abus des „pots de vin", le ministre d'un empire, gravement suspect à ces divers tîtres d'un certain degré de corruption, osa publiquement prêcher la morale aux „gouvernants corrompus" de l'état voisin et ami. [2]) De plus il eut le tact et le bon goût de comparer le

---

[1]) Voici la liste des réformes réclamées: 1. Egalité de droit pour les deux langues. 2. Désarmement du peuple Boer et démolition de ses forteresses. 3. Le droit de tout dire dans les „meetings" et dans la presse. 4. Abolition des monopoles industriels. 5. Droits égaux pour toutes les sectes. 6. Garanties d'indépendance pour la cour suprême. 7. Admission des nouveaux électeurs au droit de vote dans la désignation du présidentet du commandant-général. 8. Elargissement de la compétence des gouvernements locaux. (Voir „Morning Leader" du 9 Javier 1900.)

[2]) Voir sur cette matière les considérations intéressantes de Hobson dans "The war in S. A." 1900, P. 76 seqq.

président KRÜGER à une éponge, dont il se vanta d'extraire les concessions, goutte à goutte, à force de la pressurer sans relâche. Sont-ce là peut-être de ces „ménagements" délicats, dont votre chroniqueur „politique", tout en protestant de son incompétence en matière de détails, a fait honneur au gouvernement anglais?

Il faut lire le témoignage d'un Anglais, Monsieur HOBSON, excellent observateur et de plus honnête homme, pour se faire une idée du trouble profond, que le texte de ce discours malencontreux jeta dans les âmes des Boers et de leurs amis [1]). Ce fut surtout la fine symbolique de l'éponge qui les mit au désespoir. On se demanda inquiet, si après chaque concession nouvelle le pressurage devait continuer. On se dit avec amertume que les exigences du gouvernement impérial ne seraient jamais finales. Deux jours après son exploit de HIGHBURY, le sécrétaire des colonies dépêcha en Afrique sa réponse à la dernière offre de Monsieur KRÜGER. Elle ne fut pas en tout cas un modèle de clarté. Dans le long plaidoyer, où il a défendu sa diplomatie devant la chambre des communes, le ministre a vivement protesté de ses intentions pacificatoires. Sa dépêche, nous a-t-il dit, était une acceptation, hormis une petite réserve. Aux neuf dixièmes de la proposition du président il avait dit „oui"; un „non" discrèt n'avait trait qu'au reste. Il est du devoir d'un Chrétien de croire à des assertions pareilles. En tout cas c'est un fait avéré que ni le gouvernement de Prétoria, ni aucun des journaux anglais de Capetown, ni le „Standard"

1) „The War in S A." 1899 P. 175 scq.

lui même, l'interprête le plus fidèle des intentions du cabinet SALISBURY, n'ont lu dans cette dépêche autre chose qu'un refus. Et c'est un fait avéré encore, que, dans sa réplique à la réponse de Monsieur KRÜGER, où celui-ci avait exprimé son regrèt de la non acceptation de ses offres, le ministre a dédaigné absolûment de rectifier le fatal quiproquo. C'est à propos de ces faits qu'un conservateur éminent, Sir EDWARD CLARKE M. P., a résumé en ces termes son verdict sur „la diplomatie de son „très honorable ami": „Plus je lis les pièces de la correspon- „dance, plus je suis persuadé que dans les négociations on a „commis des erreurs et que cette guerre lamentable n'était pas „nécessaire du tout. Et je dois ajouter que si, en entrant dans „cette enceinte, je doutais encore, les assertions extraordinaires „du sécrétaire des colonies par rapport à la portée et aux „intentions de sa réponse aux propositions du gouvernement „de la république, auraient suffi à me convaincre qu'il y a eu „dans cette matière des bêtises absolûment regrettables et „désastreuses" [1]).

On le voit: le délit d'omission dans la réplique du sécrétaire des colonies était assez grave. Cependant ce ne fut pas le seul. A part la négligence il y eut la perfidie. N'ayant pas été averti de sa méprise, Monsieur KRÜGER ne pouvait pas ne pas penser qu'après le refus qu'il croyait avoir reçu il était libre de reprendre le projet antérieur (promettant le droit de vote après 7 ans de résidence), que le gouvernement anglais

---

1) Chambre des communes 19 Octobre 1900.

avait accepté comme base d'une entente possible à condition qu'on constituât d'abord la commission mixte. Car on se le rappelle sans doute: avant de hasarder ses dernières propositions, il avait sollicité et obtenu la promesse formelle qu'en cas que celles-ci ne seraient pas agréées, il pourrait toujours revenir à l'autre. Et bien, au mépris de cette foi donnée, le ministre dans sa réplique posa au gouvernement Boer ce dilemme: Ou vous me faites la promesse pure et simple de donner aux Uitlanders les droits d'électeur après un séjour de cinq ans; ou bien ce sera moi qui Vous enverrai mon „ultimatum". A un parjure pareil le président ne sut que répondre; il attendit. Cette fois ce fut Monsieur CHAMBERLAIN qui lassa la patience de son adversaire. Seulement il profita de ses propres lenteurs pour amasser des troupes de plus en plus nombreuses autour des frontières de la république. Ce fut — la comparaison est de Monsieur COURTNEY — ce fut la tactique d'un négociateur disant à l'autre: „attendez: je vais vous dire „ce que je veux de vous: mais je m'en vais d'abord chercher „mon revolver" [1]). A cette tactique naïvement impudente il n'y eut qu'une réponse possible: ce fut l'„ultimatum" de Monsieur KRÜGER; l'attaque d'un homme menacé qui reconnait qu'à persister dans la défensive pure il se met à la merci de l'ennemi.

Voilà, Monsieur, „l'historique", voila les faits. A présent: en regard du refrain tranquille de votre chroniqueur Anglais,

---

[1]) Chambre des communes 19 Octobre 1899.

qui veut nous faire accroire que l'empire Britannique a fait son „possible" „pour éviter la guerre", je prends la liberté d'emprunter à un autre Anglais, — et non pas au premier venu, attendu que c'est Monsieur SHAW LEFEVRE, — le verdict écrasant que voici: „On peut demander sérieusement, où se „trouve, dans tout le cours de ces menées diplomatiques, un „seul symptome de sens politique, de prudence, ou même de „sens commun" [1]). Pour l'arrêt à rendre entre ces deux je m'en remets avec une pleine confiance à la haute impartialité de nos lecteurs.

Est-ce à dire, que, d'accord avec l'opinion moyenne du continent, j'accuse l'Angleterre —, j'accuse en particulier le sécrétaire des colonies d'être l'auteur de cette guerre, de l'avoir voulue, de l'avoir provoquée de propos délibéré? Est-ce à dire que moi aussi je regarde ce carnage fratricide comme „la petite guerre" de Monsieur CHAMBERLAIN?

Pas le moins du monde. L'idée maîtresse qui se dégage d'une vue d'ensemble des menées impériales dans cette lugubre affaire n'est point celle d'un dessein cynique, prémédité de longue main, mûri, suivi, exécuté enfin avec un soin méthodique; elle trouve bien plutôt son expression adéquate dans le terme peu flatteur de „bêtise", dont se servit Sir EDWARD CLARKE au moment psychologique du grand débat

---

[1]) Dans la „*Westminster Gazette*". Commencement de Janvier 1900.

parlementaire. L'histoire, telle que je viens de l'esquisser, me paraît comdamner les conseillers en titre de Sa Majesté la reine impératrice — y compris Monsieur CHAMBERLAIN — moins comme coupables que comme dupes. Ils ont un certain droit au pardon, n'ayant pas su ce qu'ils faisaient. Voyez le sécrétaire des colonies. Au moins trois ans avant la catastrophe, au moment du coup de tête de JAMESON, la direction paraît lui échapper. Complice tout au plus des menées préparatoires, il n'est pas maître du mode d'exécution. Ensuite l'idée d'imposer au gouvernement Boer la réforme électorale, c'est de Capetown qu'elle lui est suggerée. Mais l'heure fatale dans la carrière de cet initiateur de „la diplomatie nouvelle" fut celle, où ses „clients", au profit desquels il avait entamé toute cette affaire épineuse, le désavouèrent carrément, en déclarant inacceptables les conditions qu'il avait acceptées comme base d'une entente possible. Dès lors logiquement il n'avait qu'un parti à prendre: notifier à la partie adverse, que, ne pouvant plus se porter garant de la bonne foi de ses protégés, il quittait le jeu. Mais parlez moi de ça! Aux historiens de l'avenir la solution du problême de savoir, si les incohérences du ministre à partir de ce moment démotent simplement que le „right honourable gentleman" avait perdu la tête, ou bien, si ce sont les symptomes de la résolution délibérée de se créer un prétexte qui lui permît d'un bond de se remettre au pas avec ses fougueux amis de la ville minière. Pour le moment c'est la seconde alternative qui me paraît la plus probable. Quoi qu'il en soit: même dans cette dernière phase du prélude, la guerre actuelle

ne me semble pas avoir été l'objet de ses démarches. Il ne voulait pas mordre; il se flattait toujours de l'espoir qu'à force d'aboyer il finirait par mettre Monsieur KRÜGER à la raison.

Toutefois: à regarder au prélude seul, on pourrait encore avoir des doutes. Mais ce qui achève de prouver que les voies de fait, que les menaces réalisées n' étaient pas entrées dans les desseins du gouvernement, c'est l'embarras, c'est la perplexité où il s'est trouvé, une fois que la guerre lui avait été mise sur le bras. C'est là à peu près la seule chose où je tombe d'accord avec votre chroniqueur „politique". „L'Angleterre a été prise au dépourvu", et de ce fait le chroniqueur conclut à raison que la rupture n'a pas été voulue par elle. Seulement: de là à cette concluson nouvelle, que par conséquent elle doit avoir été cherchée par le gouvernement de Pretoria, le chemin est bien long. Un raisonnement tout autre s'impose. Si le gouvernement Britannique a paru très mal renseigné sur un sujet aussi vital, que l'était la question des ressources et des secours, sur lesquels le Transvaal pourrait compter en cas de guerre éventuelle, quel est le crédit que méritent toutes ses assertions antérieures sur les choses de l'Afrique du Sud, ses indignations vertueuses à propos de la pourriture qui aura envahi l'administration de la république, ses âpres doléances sur la condition d'„ilotes", où les lois du Volksraad auront réduit la population du Rand, ses contes à faire frémir des procédés cavaliers dont les Boers auront usé envers les indigènes? Et ce qui, dans ce système d'imputations perfides, croule avant tout, ce sont justement ces sornettes sur les

„menées ténébreuses de Monsieur KRÜGER en vue d'une guerre offensive", dont votre chroniqueur prétend que les embarras, où le cabinet de Londres s'est trouvé au début de la guerre, les prouvent à l'évidence. La belle preuve en vérité! Sur quoi ces racontars se fondaient-ils? Uniquement sur la foi dans les renseignements des agents de l'empire. De jour en jour le cabinet, par l'organe de sa presse dévouée, a fait part au monde qu'il *savait* „le but secrèt des louches odyssées" du DR. LEYDS, qu'il *savait* „les armements formidables" du Volksràad. Quel démenti plus sanglant pouvait il donner lui-même à tous ces commérages que le manque absolu de prévoyance sérieuse au moment même où le sécrétaire des colonies mit à cet adversaire „belliqueux" le couteau sur la gorge? On „savait" tout; mais à l'alliance bien naturelle des deux républiques Boers [1]) on était si peu préparé, que cette „déloyauté" de l'état libre d'Orange surprit Monsieur BALFOUR comme l'aurait fait un acte de guerre de la part de la confédération Helvétique. On „savait" tout; mais en fait de préparatifs militaires on n'avait eu garde d'ajouter foi même aux avertissements du général BUTLER, encore que celui-ci ne regardât les fortifications de Prétoria et les achats de munitions de la république que comme des mesures purement défensives. Certes: ce ne sont pas là les faits et gestes d'un gouvernement qui a soif du combat. Mais ce ne sont pas non plus, ce ne sont pas même les actes d'un gouvernement qui sait ce qu'il veut. Et

---

1) Voir là dessus J. A. HOBSON. "The war in S. A." 1900, P. 142, 143, 144.

en aucun cas ce ne sont les procédés d'un gouvernement qui sait..... ce qui se passe dans l'Afrique du Sud!

J'ignore, si, après avoir lu ce passage, Votre correspondant me comptera parmi ces litérateurs dont „l'on *sait*" selon lui, „que Monsieur Leydtz (sic) a acheté l'appui" grâce à six millions de fonds secrèts. Hélas que ma part de ces millions ne saurait être bien grande, attendu que le caractère très simple de mes arguments les mettait à la portée du premier venu. En effet après la farce tragique de l'enquête de Westminster il ne manquait à la fière Angleterre qu'une légende faisant pendant à celle du „syndicat", pour compléter la ressemblance entre l'affaire du Transvaal et l'affaire Dreyfus. Tant que cette légende ne se fondait que sur la foi d'un journaliste qui ne sait pas même épeler correctement le nom du corrupteur, la chose n'était pas grave. Mais à entendre un duc de Devonshire chanter la même chanson, on s'attriste de voir un grand empire tomber si bas.

Mais, me demanderez-vous, si les Boers n'ont pas cherché la guerre, si l'Angleterre ne l'a pas cherchée non plus, où donc est le coupable, où est le querelleur? Je réponds: les vrais, les seuls coupables, c'est la bande compacte des grands spéculateurs, c'est ce tas de vibrions, que les richesses fatales du sol, les diamants de Kimberley, les mines d'or du Rand ont malheureusement attirés à s'abattre sur l'Afrique du Sud, qui s'y ont nichés, renforcés, multipliés, enrichis, organisés, mais qui, ne pouvant prospérer qu'aux graves dépens de l'organisme qu'ils habitent, ont empesté le corps social du poison vénéneux

d'une âpreté au lucre, pour laquelle le concept de scrupule est un non-sens et l'idée de conscience une chimère. C'est cette élite tapageuse des „pauvres" Uitlanders du Rand, qui a poussé l'empire à la lutte homicide, de propos délibéré, de sang froid, de belle humeur même, uniquement par ce qu'elle esperait y gagner quelques millions [1]).

Les excroissances putrides ne sauraient faire damner pour tout de bon le système où elles se produisent. Les JAY GOULD, les CECIL RHODES ne compromettent pas davantage le régîme capitaliste que les Borgia ou les Torquemada ne flétrissent l'église Chrétienne. Toutefois c'est parmi les symptomes de notre histoire contemporaine un des plus dignes de remarque, que l'apparition de ce type nouveau, si je ne me trompe, sous plusieurs rapports, de la pléonexie faite chair, du spéculateur tout court. De même que le „dipsomane" est tourmenté, obsédé par le besoin suprême et sans trève des boissons alcoöliques, de même le „chrysomane" ne médite que gains, ne rêve que gains, ne poursuit que gains. C'est une maladie, une variété de folie morale. Des cas isolés, peu aigus se rencontrent un peu partout. Mais il y a surtout certains foyers, où la maladie, tout en se présentant sous son aspect le plus grave, tend en même temps à devenir contagieuse, épidémique. Diverses circonstances peuvent condamner une ville, une région au triste sort d'un foyer pareil. Ce sont d'abord les grands centres du mou-

---

[1]) Comparez ce qui suit à Reginald Stathan „South-Africa as it is". 1897 P. 172 seqq.. J. A. HOBSON. „The war in S. A.". 1900 P. 189 seqq.

vement financier où la „chrysomanie" sévit à l'état endémique. En dehors de ces centres le danger ne paraît nulle part plus imminent que là où par l'effet d'une conjoncture, d'un évènement politique, du tracé d'une nouvelle voie de communication, d'une invention heureuse, d'une trouvaille fortuite, que sais-je encore? en tout cas d'un fait inattendu qui fait du bruit de par le monde, le bon public voit soudainement miroiter devant ses yeux des chances exceptionnelles de gains prodigieux et faciles. Alors surgissent, nombreuses comme les champignons sur un terrain marécageux et ombragé, les compagnies anonymes, vraies souricières, où les petits rentiers, avides et crédules, se laissent prendre par milliers. Et autour de ces sociétés on voit bientôt s'assembler, essaimer la troupe énévitable des „intermédiaires", des émetteurs, qui se chargent de faire mousser l'affaire, d'écouler les titres à force réclames et moyennant courtage. Il y en a, sans doute, parmi ces gens qui rendent des services réels. Toutefois il se trouve peu de fonctions qui prêtent à un degré égal au parasitisme et aux tricheries. Et voilà comment c'est dans ce monde surtout que „l'auri sacra fames" sous sa forme maladive tend à s' introduire, à se répandre, à s' installer à demeure. Les gens atteints de cette folie, sont comme les oiseaux du ciel et les lis des champs de l'évangile; ils ne sèment, ni ne moissonnent; ils ne filent ni ne tissent; et cependant le diable en nourit plusieurs à l'abondance, et en vêtit une foule avec un luxe inconnu de Salomon. A la longue les plus heureux d'entre eux se coalisent, forment des „trusts", des „rings". Bientôt entre ces „rings" c'est la guerre, la guerre

à mort. Les faibles, ceux surtout dont les meneurs ont conservé des restes de scrupule, succombent, font faillite, et disparaissent. Les survivants gagnent en puissance de jour en jour. Ils provoquent des hausses soudaines et des paniques affolées à volonté. Et à chacune de ces crises ils bénéficient de leur préscience aux dépens de la gent moutonnière des petits rentiers, des spéculateurs timides. Jusqu'à ce qu'enfin, à coups de catastrophes meurtrières ou bien de compromis pacifiques, le procès de concentration atteint son apogée et aboutit au monopole incontesté.

C'est ainsi que les choses se sont passées à Kimberley. La découverte des diamants y avait fait accourir les aventuriers en foule. Les combinaisons se formèrent. On se disputa la proie. Enfin le groupe-Rhodes, la „de Beers-company" persuada aux autres de s'amalgamer sous sa direction suprême. Depuis, cette clique rapace pèse comme un cauchemar sur la Golconde moderne. En général les gens de la trempe de Monsieur Rhodes se soucient peu de la politique pure. Mais ils sont politiciens à leurs heures. Si la chose publique manque d'attraits à leurs yeux, ils s'intéressent d'autant plus à leur chose privée. Aussi n'ont ils pas tardé à installer sur leur territoire — sauf, naturellement, les formes démocratiques dont les Anglo-Saxons se montrent si jaloux quand cela leur convient, — un régîme tellement despotique au fond, qu'il rappelle le règne des Jésuites au Paraguay; à part le drapeau qui là bas était celui du Christ, tandis qu'à la ville des diamants c'est celui du Mammon. Forte du pouvoir absolu qu'elle excerçait chez elle, la côterie

a pesé lourdement sur la législative du pays chaque fois qu'il s'agissait d'obtenir quelque mesure en sa faveur. Elle a eu le succès assuré aux intérêts sinistres qui de propos tenace s' acharnent à pècher dans l'eau trouble des querelles de partis. Témoin: le fait, que la colonie du Cap, qui à coup sûr n'est pas riche, n'a jamais osé exiger, ne fût ce qu'une centime d'impôt de la „compagnie-De Beers". Témoin: la loi draconienne sur les vols de diamants. Témoin surtout: la fameuse organisation du travail, connue sous le nom de „compound system". C'est, pour le dire en un mot: le régîme des travaux forcés moins le nom; le système idéal aux yeux d'un argousin, assez honteux du fait pour chercher à se payer de mots. Afin de faire baisser les salaires au niveau du strict nécessaire, la compagnie avait besoin de réglements très détaillés et très sévères, permettant de mettre à l'oeuvre des armées d'indigènes et d'y maintenir une discipline sans merci. Les menées politiques de ses chefs sont aisément venues a bout de toute résistance. Grâce au triomphe du principe de „cheap labour" (la main d'oeuvre à vil prix) la ville de Kimberley jouit du renom peu enviable d'être la cité idéale des millionnaires parvenus et l'enfer . . . des autres. [1])

A peine la terre du Witwatersrand eut elle mis au jour les premiers échantillons de ses funestes trésors, qu'un torrent de „financiers" se rua sur le Transvaal. C'était tout naturel.

---

[1]) J. A. Hobson. „The war in S.-A." 1900. P. 239 cf. „Mr. Rhodes and the Empire". (published by „the Morning Leader".) P. 12, 13, 17 and 18.

Accoutumées de longue date à se diriger vers l'Afrique du Sud, les épargnes des deux mondes semblaient d'autant plus faciles à attirer vers les trappes nouvelles, qui venaient de s'ouvrir tout près des terrains fameux de Kimberley. L'affluence des spéculateurs fut telle, qu'elle faillit gâter l'affaire. On s'accorde à reconnaître que les couches aurifères des terrains du Rand sont les plus riches qu'on ait trouvées jusqu'ici. Malheureusement les mines les plus abondantes ne sauraient assurer des dividendes aux fournisseurs lointains des capitaux d'exploitation, tant qu'autour des filons se pressent des foules de personnes peu sûres, avides de prélever à leur profit le plus clair du revenu. C'était le cas des richesses du Rand. A part les gaspillages, les traitements énormes des fonctionnaires, les prix exorbitants des machineries, en un mot le renchérissement téméraire des frais de production, les brasseurs d'affaires, les émetteurs, les lanceurs des compagnies trouvaient moyen, à force d'opérations savantes, d'accabler les entreprises de charges tellement onéreuses, qu'en dépit des largesses incomparables de la nature, la plupart d'entre elles ne pouvaient plus à la longue payer de dividendes aux infortunés porteurs des titres. Il est vrai que c'est là une gent patiente. D'ordinaire le manque d'organisation la rend taillable à merci. La seule manière dont elle puisse s'en prendre à des seigneurs trop durs, c'est de ne plus délier sa bourse, quand ceux-ci la sollicitent de nouveau. Les seigneurs du Rand reconnurent le danger et prirent le parti d'y obvier de leur mieux. Pour détourner le troupeau de toute velléité de s'en prendre à ses tondeurs de son dénûment

inopiné, les tondeurs s' en prirent . . . aux autorités républicaines. Voilà l'origine des frictions: „Hinc illae lacrymae." Il fallait aux escrocs un bouc émissaire, qu' ils pussent charger de leurs escroqueries; sans quoi ils n' auraient plus de prise sur les bourses de leur victimes. De là leurs doléances sur la cherté de la dynamite, sur le taux élevé des frais de transport, sur les droits d'entrée, qui, disaient ils, renchérissaient les denrées, en général sur la répugnance „obstinée" des „stupides conservateurs" de Pretoria à toute mesure tendant à faire baisser le prix de la main d'oeuvre. Un journaliste intègre et bien informé, Monsieur ROELS [1]), un spécialiste de la plus haute compétence en ces matières, l'auteur d'un „avis sur le compte rendu de la commission industrielle" [2]) ont demontré, pièces en mains, que les plaintes sur le monopole de la dynamite et sur les frais de transport n'étaient que des cassades, des prétextes pour en imposer au public sur les causes véritables de ses pertes. [3]) Ces vraies causes, c' étaient les tripotages autour des filons, et les impôts non officiels, que les tripoteurs prélevaient à leur propre profit sur toute l'industrie minière. Tant que Messieurs les plaignants persistaient dans ces malversations, aucune réduction du prix de la dynamite et du taux du transport n'aurait suffi à sauvegarder les intérêts menacés de leurs dupes. Quant aux litanies sur la cherté de

---

1) EDGAR ROELS. „Autour des mines d'or." P: 22, 30, 36, 41.

2) „Een oordeel over het rapport der industrieele commissie 1897."

3) Voir aussi J. A. HOBSON. „The war in S. A. 1900." P: 92–95.

la vie de l'ouvrier et le peu d'empressement du président à servir la cause de „cheap labour," „le pied de bouc" y etait par trop visible. La plupart des ouvriers mineurs eux mêmes ont refusé de se laisser prendre à l'appât d'un diner bon marché pour concourir à une agitation qui en somme ne visait qu'à imposer au Rand l'esclavage honteux de Kimberley! [1])

C'est encore un fait avéré qu', avant d'entamer la lutte ouverte, les agitateurs ont essayé de tentatives de corruption. „Nous pensons" écrivit l'un d'eux, LIONEL PHILLIPS à son compère BEIT dans une lettre du 16 Juin 1894 [2]) „nous pensons „dépenser une forte somme pour avoir un Volksraad plus „traitable. Toutefois il faut remarquer qu'une loi récente „défend sous peine criminelle les promesses d'argent en matière „électorale. Il est donc de toute nécessité de procéder avec „prudence." La suite des évènements a prouvé la vanité de ces tentatives. Désormais le recours aux voies de fait était décidé. Déroutée dans l'espoir de vaincre argent comptant les résistances gouvernementales, la clique des plus aventureux se changea en parti révolutionnaire. Le gain qu'elle osait se promettre d'un changement violent de l'état des choses valait bien la peine de l'entreprise. En installant un gouvernement favorable au „compound system", on pourrait exploiter les couches plus profondes, que l'état financier de la plupart des entreprises minières ne permettait pas d'entamer au taux des

---

[1]) REGINALD STATHAN. „South Africa as it is." 1897. P: 300.

[2]) Citée dans „A century of wrong," issued by F. W. REITZ. P: 44, 45 et empruntée au „Transvaal-groenboek." 1896 P: 1.

salaires actuel. Et même: abstraction faite de cette bonne chance, les meneurs croyaient pouvoir compter sur une autre encore. Pour peu qu'on ne se lassât pas de calomnier le président et ses conseillers, pour peu qu'on réussît enfin à les discréditer dans l'opinion des deux hémisphères, la chute du régime odieux ne manquerait guère de provoquer un „boom", une hausse formidable de toutes les valeurs industrielles de l'Afrique du Sud, où ceux surtout qui auraient été dans le secrèt, trouveraient une occasion exceptionnelle de „pousser un fier beau coup de vague."

Alors commença une campagne unique dans les annales de la presse.[1]) C'est surtout depuis la débacle des premiers jours de 1896 qu'elle a été menée avec une énergie et un esprit de suite dignes d'une cause meilleure. Il s'agissait dorénavant de gagner l'opinion à un „da capo" de la flibusterie de JAMESON; mais à un „da capo" mis en oeuvre avec un luxe de ressources qui en assurât le succès, bref à un „raid" du sécrétaire des colonies lui même. A cet effet le groupe le plus influent des „magnates" du Rand s'ingénia d'abord pour obtenir un „leading interest" dans les organes de la presse sud-africaine. Le *Cape-Argus*, journal du soir de Capetown, lui était acquis depuis longtemps. Peu à peu la compagnie de l'Argus élargit le terrain de ses opérations, en accaparant autant qu'elle put les titres d'action, donnant droit de contrôle sur le comité des compagnies soeurs. C'est ainsi qu'elle conquit successivement quelques uns des organes les plus influents dans les divers territoires de

---

1) J. A. HOBSON. „The war in S. A." 1900 P. 206 seqq.

l'empire Africain. Le *Chronicle* de Buluwayo, le *Herald* de Rhodesia, l'*African Review* y passirent un à un. A Johannesburg le *Star* devint le porte-voix accrédité de la bande. Ce fut enfin un système complet de fourgons, savamment organisé et dirigé à attiser sans relâche dans les centres Britanniques les charbons ardents du mépris de la race blanche „inférieure".

La conquête de la presse Anglaise dans l'Afrique du Sud ne fut cependant qu'un prélude. La clique visait plus haut en somme. Elle ne visait à rien de moins que la conquête de l'opinion dans les îles Britanniques elles-mêmes. Entreprise désespérée à première vue. Où est l'homme de sens qui eût osé prédire le succès d'une côterie d'agioteurs millionnaires, de conspirateurs avides, complotant l'empoisonnement méthodique, la perversion calculée de l'âme d'un grand peuple, modèle, espoir, orgueil des partisans du gouvernement populaire, des démocrates du continent européen, par la forte organisation, le sage esprit de mesure et l'instinct politique de ses masses ouvrières? Ah sans doute, la démocratie Anglaise ferait à ces séducteurs l'accueil qu'ils méritaient! Il n'en fut rien.

Le monomane a ceci de commun avec le héros, qu'il réussit parfois dans une tentative que le bon sens croyait condamnée à échouer. Le succès quasi-complet des monomanes spéculateurs du Rand le prouve abondamment. Ils prirent soin que la grande presse de Londres reçût ses informations sur les choses de l'Afrique du Sud à peu près exclusivement par l'intermédiaire de leurs complices faméliques dans les bureaux de rédaction du Cap. Le „Times" fut amené à choisir comme

directeur de conscience dans sa politique Africaine un jeune saute-ruisseau, inexpert, ignorant, ne se recommandant que par son dévouement à la cause capitaliste. Les bureaux du „Star" instruisaient trois autres puissants journaux du parti „Unioniste". Un membre éminent de la ligue de l'Afrique du Sud subventionnait un bureau d'informations télégraphiques, fournisseur principal de plusieurs feuilles métropolitaines. Le *Daily News*, le grand journal Gladstonien, dont l'apostasie a été le coup de grâce pour la cause de la vérité et de la justice, puisait ses inspirations en matière Transvalienne aux sources peu limpides du *Cape-Times*, propriété d'une compagnie anonyme où un directeur de la „Chartered" était le grand actionnaire. Et ainsi de suite. La dernière des victoires de la bande, la reddition du *Daily Chronicle*, la disgrâce de son noble rédacteur: Monsieur MASSINGHAM a été le grand scandale de la fin de l'année passée. Ainsi le miracle s' accomplit. Une poignée de „chrysomanes" résolus et rusés parvint à dominer, à contrôler tous les canaux, par où la capitale de l'empire et en somme la moitié de la province recevaient leur pain quotidien de nouvelles sur la crise Africaine. Sans doute: les circonstances favorisaient l'épreuve. Si le public se laissait prendre au piége, c'est qu'il le voulait bien. Dans une harangue au Newton Hall, le jour du nouvel an, le prophète du positivisme anglais a esquissé d'une manière vraiment saisissante la triste évolution que la vie intellectuelle et morale du royaume uni vient d'accomplir dans ce dernier quart de siècle [1]). „Malgré tous les faux pas, les torts, les impostures

[1]) Voir: „The positivist Review". February 1900. P 33 seqq.

„des jours d'antan, les aspirations du peuple étaient plus belles, „et plus généreuses les impulsions vers des buts au delà „d'intérêts égoïstes et mercenaires. Aujourd'hui non seulement „nos sympathies, nos grandes poussées nationales se sont „refroidies et abruties; nous sommes, de plus, envahis d'un „amour positif du vulgaire dans nos pensées, nos manières et „nos goûts. Cette décadence de la vie nationale a commencé, „quand Disraéli, en proclamant la reine impératrice des Indes, „déposa dans le coeur du peuple les germes de cet impérialisme, „qui a poussé dès lors à l'égal de certaines plantes vénéneuses, „empoisonnant tous les partis, les radicaux aussi bien que les „conservateurs et les Whigs". C'est cet esprit impérialiste qui a poussé au paroxysme la belle fierté nationale d'autrefois; c'est lui qui a fait dégénérer l'orgueil légitime du sujet de Sa Majesté Britannique en une fatuité sans bornes, et en un mépris ridicule pour les nations-soeurs, les „Dutch" surtout; c'est lui enfin qui a aiguillonné les gamins de la rue et les „gentlemen" des „Music-halls" à déclarer aux Boers la „vendetta", sous le prétexte quasi-patriotique d'une revanche d'Amajuba. En effet les conspirateurs eurent la chance de labourer un sol préparé à faire éclore abondamment les semences fatales qu'ils y jetèrent. Toujours est-il, que, même après déduction de ce qu'ils doivent à leur bonne fortune, c'est un exploit inoui que d'avoir gagné à une cause manifestement injuste la grande majorité d'une nation de quarante millions d'âmes. Une bande de filous vulgaires ne se serait guère montrée capable d'un coup de maître pareil.

Il est impossible de jeter un coup d'oeil en arrière sur cette campagne diabolique sans se rappeler avec un sourire amer le dogme de „la bonté naturelle de l'homme", où l'optimisme opiniâtre de nos libéraux s'est cramponné en dépit des désaveux les plus sanglants, au moins un siècle durant. De la gamme entière des perfidies imaginables aucune note n'y manque. Je ne parle pas du mensonge ordinaire, de la manie d'exagération, qui, selon Monsieur Hobson, affligeait à maintes reprises les chauds partisans de la clique eux-mêmes [1]. C'était là en vérité le moindre de ses défauts. Je n'appelle l'attention que sur les raffinements du genre, les calomnies qualifiées. Je pense d'abord au cas déjà très grave, où le calomniateur impute bruyamment à la partie adverse des crîmes, dont il se sait lui-même coupable au premier chef. Je pense ensuite au cas, plus grave sans doute, où le menteur dans sa campagne de médisance, essaie d'exploiter la crédulité d'un tiers, dont lui même médite la ruine, tandis que c'est dans l'adversaire diffamé, que le tiers enjôlé trouve son unique soutien. Je pense en troisième lieu au cas plus grave encore, où le trompeur commence par solliciter de sa victime, comme gage d'une généreuse bienveillance, la promesse d'une certaine mesure, quitte à s'en prendre à elle des suites fatales, que cette mesure pourra avoir entrainées. Et je pense enfin à ce comble de bassesse (variété de chantage, bien connu de la police des moeurs de nos grands centres), où le „maître-

[1]) Voir les échantillons donnés par M. Hobson. „The war in S. A.". 1900. P. 211 seqq. Comp. P. 215 seqq.

chanteur" ose accuser sa victime du crîme même, auquel il a d'abord vainement tenté de l'entraîner. Récapitulez, Monsieur, la longue liste des reproches dont les capitalistes du Rand ont accablé leur grand adversaire dans les dizaines d'organes, qu'ils avaient enrôlées sous leur drapeau. Toutes ces ignominies dont un diffamateur peut aggraver son crîme s'y trouvent à foison.

Ils accusèrent le gouvernement de Pretoria de n'être qu'une oligarchie égoiste et étroite, cruelle envers les noirs, âpre à maintenir un injuste monopole, écrasant d'impôts la belle industrie minière, assoiffée de guerre, et, ne reculant, pour l'avoir, ni devant les sourdes intrigues, ni devant les négociations compromettantes, ni devant la corruption de la presse. Et ils savaient, ou du moins ils auraient dû reconnaître, qu'il n'existe pas d'oligarchie plus égoïste et plus étroite, que celle d'un „ring", d'un „trust", tyrannisant la région qu'elle exploite à la mode de Kimberley, — qu'aucune des „razzia's", auxquelles dans le cours du siècle les indigènes peuvent avoir été en butte de la part des blancs, n'a égalé en cruauté la boucherie des Matabele au profit de Monsieur Rhodes [1]), — que l'idée de monopole, loin d'être un juste sujet de plainte de leur part, est au contraire la signature même de leur propre régîme, le terme inévitable auquel tendent fatalement toutes leurs machinations et toutes leurs menées, — que si l'industrie

[1]) Reginald Statham. „South-Africa as it is". 1897. P. 245 seqq. Comparez l'anecdote édifiante que raconte Monsieur Leonard („How we made Rhodesia". P. 104) sur la manière dont Monsieur Rhodes traite ses serviteurs noirs dans la vie privée.

minière a passé de mauvais jours, la faute n'en a été nullement au prix plus que modeste auquel le gouvernement a vendu les „claims", mais uniquement aux impôts non-officiels dont eux-mêmes ont grevé ces pauvres diables d'actionnaires, — qu'enfin, s'il y a eu des velléités de guerre et des complots pour y parvenir, ce sont eux seuls qui en ont été coupables, tandis qu'au gouvernement Boer on ne saurait imputer qu'une chose: c'est d'avoir eu trop de confiance dans le bon sens de l'Europe pour s'être assuré à temps du soutien de ses organes directeurs.

Ils essayèrent à plusieurs reprises de gagner à leur cause l'armée des mineurs blancs, en accusant le Volksraad de la cherté du thé et du tabac, en le rendant responsable du malaise dans les affaires; même le ci-devant „Clown" de cirque: Barny Barnato procéda a deux reprises avec une certaine ostentation à une baisse générale des salaires de ses commis, dans l'intention manifeste de „rendre palpables aux salariés les conséquences „fatales de la maladministration du président." Et ils savaient que le motif principal de leur haine de Monsieur Krüger était justement cette question du „cheap labour", où lui défendait le droit à la vie des travailleurs de race aryenne, où eux (au contraire) ne méditaient que la mise en œuvre d'un système, qui tendait à réduire la masse ouvrière à un état voisin de l'esclavage. [1])

Ils se confondaient en jérémiades sur l'insuffisance de la police du Witwatersrand, rappelant à satiété, en guise de preuves, quelques scandales, — toujours les mêmes — qui

[1]) J. A. Hobson. "The war in S. A." 1900. Pag. 231 seq.

avaient fait du bruit, disons plutôt: „autour desquels eux-mêmes en avaient fait": l'affaire Lombaard, l'affaire Edgar, l'affaire du „meeting à l'amphithéâtre de Johannesburg" [1]. Et ils savaient qu'après chacun de ces scandales les intéressés, n'ayant garde de porter leurs griefs devant les magistrats locaux, seuls compétents en ces matières, s'étaient toujours adressés aux représentants de la reine impératrice que ces choses ne regardaient pas; ils savaient qu'une telle conduite, au lieu de faire la lumière sur les détails du cas, tendait à les obscurcir, au lieu de tendre à la répression des abus — s'il y en eût — n'aboutissait qu'à les perpétuer, et ne pouvait manquer, en tout cas, d'aggraver les soucis du gouvernement Boer, et d'envénimer les relations entre Pretoria et Downingstreet; ils savaient enfin que, en ce qui regardait le cas spécial de l'amphiteâtre, l'absence de la police, dont on se plaignait après coup, n'avait été imputable qu'aux plaignants eux-mêmes, qui, se portant garants du maintien du bon ordre, avaient obtenu du chef de la police, qu'aucun du ces agents ne se montrât. [2]

Pour en finir sur ce qui est le comble. Ils ne cessaient d'assaison-

---

[1] Qu'on compare à ces trois affaires les agressions auxquelles récemment des citoyens Anglais ont été en butte de la part... de leurs compatiotes, patrons des „Uitlanders", et avec la connivence du gouvernement Impérial. („War against war". Pag. 342 seqq., P. 350 et supplément au même numéro).

[2] Comparez sur ce cas, ainsi que sur les autres griefs précisés du gouvernement impérial la réponse du département des affaires étrangères à Pretoria d. d° 26 Sept. 1899, dans Transvaal-„Groenboek" n°. 11. 1899. Elle a aussi été insérée comme app. C. dans „A century of wrong". P. 109 seqq. Voir aussi: Hobson, „The war in S.-A." 1900. P. 56 seqq.

ner leur réquisitoire d'odieuses allusions tantôt à l'esclavage des noirs, tantôt à la corruptibilité des „oligarques" du Transvaal; à l'esclavage d'abord, aboli par l'Angleterre, pratiqué par les „Dutch", hypocritement maintenu dans leurs républiques jusqu'à ce jour, source première, source permanente de tous les différends, de tous les conflits; à la corruption ensuite, sévissant comme une peste dans le monde officiel de Prétoria, gâtant tout, empoisonnant tout, cause principale des oppressions qui pesaient sur les ilotes infortunés de Johannesburg. Ils osaient debiter ces inepties, eux, les patrons du „compound system" de Griqualand-west; eux, les compères de l'archicorrupteur, d'après lequel il n'y a personne au monde qui n'ait son prix. Ils osaient jeter ces défis au bon sens, qui ne pouvait manquer de leur répondre, que, si, au mépris de l'article VIII de la convention de Londres, l'esclavage, même déguisé, eût existé au Transvaal, le sécrétaire des colonies ne se serait pas contenté en cette matière de porter aux Boers les ridicules piqûres d'épingle, dont ceux-ci se sont si crânement défendus dans le mémoire du 22 mars 1899, et qu'en vérité c'était un fait unique d'entendre un millionnaire imputer à de pauvres paysans et leur insensibilité à ses griefs et leur sensibilité à ses millions! Ils osaient enfin proférer ces diffamations hideuses, sachant que c'étaient eux qui avaient voulu introduire à Johannesburg le régime de la servitude en masse, caché sous les apparences trompeuses d'une organisation du travail à vil prix, que c'étaient eux qui avaient tenté de vaincre les résistances par les attraits irrésistibles des „sovereigns", et que ces tentatives avaient échoué justement par ce que les

notabilités Boers en somme ne voulaient ni de leur esclavage, ni de leurs „bribes". [1]) L'argousin se vengeant de l'abolitionniste, en lui reprochant de se servir d'esclaves; le tentateur accusant l'honnête homme de corruptibilité, afin de lui faire payer l'audace d'avoir résisté à ses tentatives: n'est ce pas que sur cette méchanceté suprême notre florilége peut bien se clore à bon escient?

J'espère Vous avoir suffisamment édifié, Monsieur, sur la valeur morale des hommes, sur la foi desquels le Royaume Uni s'est engagé dans cette funeste entreprise. A présent que Vous les connaissez, ces hommes, je Vous prie de Vous rappeler le rôle oblique, qu'ils ont joué dans le cours des négociations sur le droit de vote. Ils commencèrent par se ranger aux idées de Monsieur Milner, agréant le principe du droit de vote après cinq ans de séjour, à condition que le cabinet de Downingstreet regardât comme un „casus belli" le refus de ce principe. Puis ils se tinrent coi. Seulement: au moment même où les négociateurs paraissaient devoir mener l'affaire à bonne fin, les voilà qui inteviennent, qui gâtent tout, en déclarant que le droit de vote après cinq ans n'a plus pour eux aucune valeur. Est-il possible, après tout ce que nous avons vu ci-dessus, de méconnaître le piége que ces maîtres-trompeurs ont tendu au gouvernement impérial? Ils voulaient la guerre; ils ne voulaient que celà. Dans le plan d'opérations de Monsieur Milner, ce qui leur plut ce n'était nullement le droit de vote; c'était le „casus belli" éventuel. Ils comptaient sur cette éventualité

---

[1]) J. A. Hobson. „The war in S.-A." 1900. P. 83.

parce qu'ils comptaient sur la ténacité du vieux président. Mais celui-ci trompa leurs espérances; il se montra traitable, conciliant; la guerre allait leur échapper. Alors ces gens tentèrent leur dernier effort. Ils savaient que le sécrétaire des colonies s'était trop engagé en avant, pour pouvoir se retirer sans se couvrir de ridicule. Le grand impérialiste, ils le sentaient sous leur main. Soudain, ils désavouèrent la modération de sa demande, que Monsieur KRÜGER était sur le point d'accorder. Ils formulèrent un „ultimatum" inacceptable, grotesque. C'est ainsi, qu'ils précipitèrent dans la guerre, leur guerre, ce ministre, qui s'était cru leur patron, qui n'avait été que leur fantoche.

Et voilà comme quoi l'altière, la généreuse Angleterre dépense des millards, verse le sang de milliers de ses enfants, et, ce qui pis est, fait violence à la conscience nationale dans une lutte injuste, une lutte honteuse, voulue, provoquée, amenée non pas par l'ennemi, non pas par elle, mais par une volée d'oiseaux de proie à face humaine, qui convoitaient ce carnage comme un coup de fortune.

Pour en finir, je me permets une chose encore. C'est de placer devant mes lecteurs les portraits des deux parties en cause, tels qu'ils nous ont été peints par deux artistes, dont on ne saurait disputer la haute valeur.

J'emprunte ma première citation à un volume de Madame OLIVE SCHREINER, citoyenne loyale de l'empire Britannique, native de l'Afrique du Sud, et de plus femme-auteur d'un mérite incontesté. Voici ce qu'elle écrit. [1] „On dit quelque

1) "Words in Season". P. 62.

„fois, que c'est un des spectacles les plus étonnants du monde, „que de regarder du haut de la colline dominant la grande „cité minière de Johannesburg, ses monceaux immenses de „sable blanc et de détritus, ses cheminées d'usine vomissant la „fumée, ses milliers de câfres, et sa multitude d'habitants de „toutes couleurs, de toutes nations, assemblés dans l'espace de „quelques années au lieu-même, où, il y a quinze ans, le „jeune Boer menait boire les brebis de son père, tandis que „sa mère, seule, regardait au seuil de sa maison le coucher du „soleil. Et c'est étonnant sans doute. Cependant, à y regarder „de près, une pensée plus étonnante encore s'empare de notre „esprit. C'est de songer à la manière admirable, dont une „petite nation de gens simples, vivant en paix dans leur „patrie aimée, loin de l'agitation des villes et des centres „populeux, ont envisagé les difficultés de la situation nouvelle. „C'est de se demander, comment ces gens sans instruction, „sans traditions politiques se sont montrés à la hauteur de leur „tâche, ont fait des efforts sincères pour s'en acquitter dans „un esprit large, et y ont réussi en grande partie.... Nous „ne disons pas que la république du Transvaal compte parmi ses „gouvernants des Solon ou des Lycurgue; mais parmi les „hommes qui président à ses destinées il y en a d'un esprit „droit et sérieux, qui s'efforcent en toute sincérité de trouver „aux problèmes, òu se débat leur pays, des solutions justes et „libérales."

Voilà pour les vertus pacifiques de la „caste étroite" de Pretoria. Quant à ses qualités guerrières, de grâce, Monsieur

n'en médisez pas. Songez à la honte dont Vous couvririez Vos amis d'outre mer, en rapétissant l'heroïsme, la persévérance, le dévouement magnanime des vainqueurs de Spionkop et surtout des vaincus de Paardeberg!

En face de l'éloge qu'une sujette éminente de la reine Victoria a fait des Boers, je place le portrait suivant qu'un journaliste, non suspect de tiédeur pour la cause Britannique, a tracé de leurs adversaires, les „Uitlanders" anglais. Je copie l'extrait qui suit d'après une lettre que le „Daily Mail", journal Jingo s'il en fût, reçut de son correspondant, Monsieur Julian Ralph, peu après le commencement de la guerre. „C'est dégoûtant," écrivit cet imperialiste, „pour quiconque entre dans un hôtel „à Capetown, de se trouver entouré des riches réfugiés de „Johannesburg, de les entendre pleurer comme des enfants, „énumérant les pertes qu'ils vont subir, à moins que les „Anglais ne se dépêchent pour s'emparer du Transvaal avant „le sac de la ville minière par les Boers. Pendant le diner ils „versent litéralement des larmes dans leur assiette; et quand, „vers le coucher, ils prennent leur „whisky", les sanglots „menacent de les étrangler. Les grands hôtels sont pleins de „ces spéculateurs millionnaires, bon-vivants, paresseux, flâneurs, „et ne s'intéressant qu'au montant de l'indemnité que le gou-„vernement Britannique aura à leur payer vers la fin de la „guerre. D'aucuns ont commencé leur carrière en qualité de „commis, d'autres comme ouvriers mineurs, d'autres encore — „des marchands — sont venus en Afrique, il y a une douzaine „d'années, ayant pour toute fortune quelques marchandises de

„Birmingham, représentant une valeur de 10 Livres Sterling „tout au plus. Ils Vous racontent qu'ils ont laissé dans leurs „magasins du Rand, qui 100,000, qui 80,000 Livres en effèts „de commerce, et qu'en somme les valeurs, qui se trouvent en „danger de destruction à Johannesburg, s'évaluent à un total „de 25 millions. C'est à donner le mal au coeur à une statue, „que d'avoir à supporter ces gens, à les entendre, à vivre au „milieu d'eux. Que n'organisent-ils eux-mêmes un régiment de „rudes cavaliers, ou un bataillon de fantassins volontaires? „Que ne prennent-ils les armes? C'est leur bien que la guerre „a mis en péril, et leur intérêt y est bien plutôt engagé que „celui des officiers et des soldats qui vont au feu. Est-il „possible, qu',en voyant la crême et la fleur de la jeunesse „anglaise marcher au combat pour verser son sang à leur „profit, ces gens n'aient pas honte, et n'éprouvent d'autre „émotion hors le regrèt de pertes financières qui ne les empê-„cheront pas de continuer à vivre en richards?!"

Après celà, Monsieur, libre à Vous, libre aux avocats de la cause Anglaise de nous faire les éloges des financiers-agitateurs du Rand, de nous prôner leur nombre, leur intelligence, leur énergie et leur . . . richesse. [1]) Libre à Vous, libre à Vos partisans de déclamer contre l'étroitesse de la „caste oligarchique" qui règne à Pretoria. Des goûts et des couleurs on ne dispute pas. Il y en a, il y en aura toujours, surtout parmi certains économistes, qui préfèrent l'intelligence éclairée et la richesse élégante de Sodome et de Gomorrhe à l'étoitesse pastorale des

---

[1]) Monsieur Yves Guyot dans „Le Siècle" du 13 Décembre dernier.

enfants d'ABRAÄM. Mais il y en a d'autres — moi, je suis du nombre — qui pensent le contraire. Et j'ai la ferme confiance que la plupart de mes lecteurs donnera raison à ces derniers.

En cas que, désormais, Monsieur, Vous comptez continuer Votre campagne en faveur de la politique impérialiste (ou plutot capitaliste) que l'Angleterre poursuit dans l'Afrique du Sud, je Vous engage avec instance à ne plus Vous contenter des généralités déplacées de Votre chroniqueur politique sur „la moralité infiniment supérieure" du gouvernement Anglais, ni des maladroites pétitions de principe de son collegue d'outre mer, ni des racontars que Monsieur VILLARAIS puise dans un organe des hommes du Rand, ni mêmes de Vos propres lumières quant aux „causes profondes"; je Vous invite à donner au moins un peu d'attention aux faits très graves, qui je viens de mettre sous Vos yeux en toute sincérité. Ils en valent la peine. C'est pourquoi je me suis permis de Vous les rappeler, moi, Hollandais, en dépit des raisons que, dans le numéro de Mars, Vous nous avez données d'avance pour pouvoir recuser mon témoignage, en dépit de la partialité dont Vous nous soupçonnez, en dépit de Vos conseils paternels, d'après lesquels nous ferons mieux de songer plutôt à nos propres intérêts, et de prendre garde qu'avec notre Donquichotterie, nous ne travaillions pas en somme pour le roi de Prusse, l'ami d'„Abdul-Azis" (*sic!*) A Vous dire le vrai, Monsieur, mes idées sur le devoir, et même:

mes idées sur ce que demande l'intérêt véritable d'un petit peuple diffèrent du tout au tout des Vôtres. Vous, Monsieur, Vous me semblez partisan de ses orientaux fameux, dont parle l'évangile, de ces gens prudents, qui réclamaient la mort du juste, afin de prévenir une catastrophe générale. Moi, au contraire, je suis d'avis avec Immanuel Kant, que, si la justice devait périr, la vie humaine serait désormais sans valeur. Mais enfin: ne prenons pas les choses de si haut. Parlons un peu de l'intérêt bien entendu des petites nations. Est-il vrai que cet intérêt nous préscrit, à nous Suisses, Belges, Hollandais, de prendre devant les drames politiques de ce monde l'attitude, dont Vous donnez l'exemple? — de laisser paralyser tous nos élans vers la justice par la considération pusillanime de certaines conséquences fâcheuses que notre ardeur pourrait entraîner? — de méconnaître systématiquement, même dans un conflit tel que celui auquel nous assistons, le grand côté, le côté des principes, et de nous arrêter de préférence aux petits motifs qui *peuvent* avoir animé les acteurs? Je lis dans Votre article du mois de Mars, que, si en 1884 l'existence de l'or au Transvaal avait été connue, „GLADSTONE ne se serait pas montré si coulant". Je lis plus loin, que le courageux appui, prêté par l'état libre d'Orange à la république-soeur, s'explique par l'attrait des diamants de Kimberley, auxquels (en vérité!) les alliés du Transvaal „prétend(ent) avoir des droits" [1]). Est-ce là, je Vous le demande, la philosophie de l'histoire, dont la prédication doit

[1]) Voir la dessus J. A. HOBSON „The war in S. A." 1900. P. 137 seqq.

profiter en somme aux petits peuples tels que le Vôtre et le mien? Non certes! Si, parmi les violences d'ici bas, il existe une arche de salut pour les petits, c'est dans la conscience du monde Chrétien, dans son amour de la justice, son respect du droit, que cette arche doit se trouver. A part notre ferme résolution de préférer la mort de l'homme libre à la vie de l'esclave, de défendre notre indépendance jusqu'au bout sans compter les chances d'insuccès, le sens de droiture de l'humanité est notre unique espoir. Et de même: le travail assidu à raffermir ce sens, à fortifier la conscience humaine est notre principale raison d'être. Pourvu que ce travail ne nous rebute pas, c'est nous, les petits, les faibles, qui serons le sel de la terre. Mais par contre: si à ce travail nous préférons la propagande des théories peu élevées que Vous prêchez d'exemple, si, en un mot, le sel perd sa saveur, avec quoi le salera-t-on? Il ne vaut plus rien sinon pour être jeté dehors, et foulé des hommes. Et soyez sûr que „les hommes" n'y manqueront pas. Car pour les grands et les puissants la descente vers le cynisme est presqu' inévitable, à moins que les petits n'aient le courage de les rappeler au devoir.

Voila pour Vous, Monsieur. Quant à Vos lecteurs, et surtout à ceux d'entre eux qui sont Vos compatriotes, je leur adresse, pour finir, une seule question. On m'a dit que, dans les fêtes commémoratives de leurs grandes journées historiques, ils chantent l'héroïsme des rudes vainqueurs de Granson et de Morat, et n'éprouvent qu'une mince sympathie pour le duc de Bourgogne, „le duc aux diamants". Je demande, où serait la consé-

quence, si, dans la guerre actuelle, ils prenaient fait et cause contre les simples héros de Stormberg, de Spijtfontein, de Colenso, et pour „le duc aux diamants" de Kimberley et de Rhodesia?

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

W. VAN DER VLUGT,

Professeur ordinaire, membre de la faculté de droit à l'Université de Leyde.

